

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 14 février 2025

-:-

Le vendredi 14 février 2025, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis dans l'hémicycle, au 123 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Nanterre.

La séance est ouverte à 9 heures 34 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Si vous voulez prendre place, je vais demander à Monsieur Elizagoyen de procéder à l'appel.

(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)

Sont présents : M. Baguet, Mmes Barthélémy-Ruiz, Bécart, M. Benarafa, Mmes Bergerol, Bourg, Cillières, MM. Coscas, Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mme Fischer, M. Franchi, Mmes Genthon, Godin, MM. Guilcher, Jarry, Mme Jauffret, MM. Lam, Larghero, Mmes Lederman, Léandri, Limoge, Mouaddine, M. Muzeau, Mmes Pitrou, Pottier-Dumas, MM. Révillon, Sénant, Siffredi, Mme Tilly, M. Timotéo, Mme Trichet-Allaire.

Sont représentés : M. Adjroud, pouvoir à M. Timotéo,
Mme Bedin, pouvoir à Mme Léandri
M. Berdoati, pouvoir à Mme Limoge
M. Boudy, pouvoir à M. Sénant
Mme Charoy, pouvoir à M. Baguet
Mme Fourcade, pouvoir à Mme Demblon-Pollet
M. Fromantin, pouvoir à M. Franchi
Mme Le Moal, pouvoir à M. Muzeau
M. de la Roncière, pouvoir à Mme Tilly
M. Weiss, pouvoir à Mme Pottier-Dumas

Sont absents : Mme Brobecker, M. Ouzoulias

M. le Président.- Merci.

Mes chers collègues, avant d'ouvrir notre séance publique et d'étudier les rapports inscrits à l'ordre du jour, je souhaite, en votre nom à tous, adresser mes vœux chaleureux de bienvenue à Madame Anne-Christine Jauffret, qui rejoint notre Assemblée Départementale en remplacement de Madame Isabelle Caullery. *(Applaudissements sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Habitante de Bois-Colombes depuis 1989, Conseillère municipale de cette commune depuis 2008 et adjointe au Maire en charge de l'action sociale et du logement depuis 2014, vous poursuivez ainsi votre engagement en faveur d'un territoire altoséquanais plus solidaire au sein de notre Collectivité, chef de file en la matière.

Je sais donc que vous aurez à cœur, comme vous l'avez fait en tant que suppléante du Député Jacques Kossowski et comme vous le faites au quotidien dans votre ville, de servir l'intérêt général, de vous engager pour les autres et de nouer dans ce canton qui regroupe les communes de La Garenne-Colombes, Bois-Colombes, ainsi qu'une partie de Colombes, dont vous êtes désormais la Conseillère départementale en binôme avec Monsieur Yves Révillon, des liens solides et des échanges permanents avec les Altoséquanais afin de nourrir votre action.

Toutes mes félicitations, Madame la Conseillère départementale !

Comme le veut la coutume, je vais vous remettre votre écharpe et votre carte.

(Monsieur le Président remet à Madame Jauffret son écharpe et sa carte de Conseillère départementale. Applaudissements sur les bancs de l'Assemblée départementale)

Mes chers collègues, nous débattons dans un instant des orientations budgétaires de notre Département pour l'année 2025.

Comme chacun le sait, ce rapport concernant les droits d'enregistrement et ce rapport sur les orientations budgétaires a donc été écrit dans un contexte inédit, puisqu'au moment de sa rédaction, le précédent Gouvernement venait d'être censuré lors du vote du projet de loi de finances et nous n'avions donc aucune visibilité sur le cadre national dans lequel allait s'inscrire notre budget.

La commission mixte paritaire sur le projet de la loi de finances 2025 ayant été conclusive le 31 janvier dernier, le grand flou qui entourait ce budget 2025 de l'État s'est quelque peu dissipé et nous permettra donc, tout à l'heure, de débattre dans de meilleures conditions.

Conformément aux dispositions retenues dans le cadre de cette loi de finances, les Départements ont la possibilité d'augmenter de 0,5 % le taux de la taxe de publicité foncière ou droits d'enregistrement, sous réserve de la promulgation, bien sûr, à venir de la loi.

Comme nous aurons l'occasion d'en parler dans un instant, le Département des Hauts-de-Seine, à l'instar de tous les Départements de France, fait face à un effet ciseau dévastateur qui s'amplifie d'année en année, avec un décrochage inquiétant et récurrent entre dépenses, recettes et péréquation.

Aussi, je vous propose de rajouter une délibération à notre ordre du jour pour nous saisir de cette possibilité qui pourra s'appliquer à partir du 1^{er} avril, à la condition que nous délibérions avant la fin du mois de février. Si cette mesure est adoptée, nous devons la notifier avant la fin du mois au Préfet. Si nous ne délibérons pas aujourd'hui mais lors de la prochaine séance publique à la mi-avril, ce nouveau taux s'appliquerait à compter du 1^{er} juin seulement. Il est donc urgent que notre Assemblée se prononce sur le sujet, afin d'éviter de perdre de potentielles recettes pour les mois d'avril et mai.

Aussi, afin de pouvoir mettre en œuvre cette option dont nous avons très tardivement eu connaissance du fait du contexte législatif, je vous propose de mettre ce rapport supplémentaire, que vous avez reçu mercredi soir, à l'ordre du jour et qui a reçu un

avis favorable de la Commission des finances qui s'est réunie exceptionnellement ce matin afin qu'il soit mis au vote après l'éclairage apporté par le débat d'orientation budgétaire.

Ce point est donc rajouté à l'ordre du jour.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

Rapport n° 25.27 – Vacance d'un siège – Commission permanente et Commissions intérieures – Désignation dans des organismes extérieurs.

Nous commençons nos rapports avec le 25.27. Il s'agit donc d'installer notre nouvelle collègue dans différentes Commissions.

La première délibération consiste à l'installer au sein de la Commission permanente.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération consiste à la désigner dans les Commissions intérieures.

Je pense que c'est le même vote : adoptée à l'unanimité.

Enfin, la troisième délibération concerne la désignation à différents organismes en remplacement de Madame Caullery.

Je pense que là aussi, il y a unanimité.

Je vous en remercie.

ENVIRONNEMENT

Rapport n° 25.32 – Rapport développement durable 2024 – État d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Hauts-de-Seine.

Le rapport suivant est le 25.32, concernant le développement durable, notre rapport pour l'année 2024 et l'état d'avancement de la mise en œuvre de notre Agenda pour l'année qui s'est écoulée.

J'ai trois inscrits : Monsieur Révillon, Monsieur Benarafa et Monsieur Datcharry.
Monsieur Révillon, vous avez la parole.

M. Révillon.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous vous présentons aujourd'hui le rapport sur la situation en matière de développement durable 2024 en préalable au débat d'orientation budgétaire.

Il s'agit de faire le point sur les actions mises en place par le Département, tant au niveau de cette politique publique que de son fonctionnement interne en matière de respect des impératifs environnementaux que vous connaissez tous et sur lesquels je ne reviendrai pas.

Il y a un an, en février 2024, nous adoptons notre Agenda 2030 sur le modèle des Nations-Unies pour mettre en perspective l'ensemble de nos politiques publiques avec notre engagement en faveur du développement durable, qu'il s'agisse des solidarités, de l'inclusion, de l'éducation, de l'attractivité. C'est donc un ambitieux travail d'évaluation de l'ensemble de nos politiques que nous construisons avec cet outil qui sera amené à évoluer au fur et à mesure du travail qui est mené par les services que je tiens à saluer ici.

L'indice global de progression de notre Agenda 2030 s'élève à 24 % pour l'année 2024. Cela peut paraître peu, mais c'est en réalité beaucoup, car nous nous sommes fixé des objectifs élevés et certaines des actions évaluées sont encore au stade de projets, mais de projets qui avancent.

Je ne rentrerai pas ici dans le détail des cent une actions qui ont fait l'objet d'un suivi en 2024, ni sur chacune des cinquante-deux actions phares qui sont présentées dans ce rapport développement durable 2024, mais je souhaiterais en développer quelques-unes qui ont marqué l'année dernière.

Ainsi, pour améliorer le bien-être des Altoséquanais, enjeu n° 1 de notre Agenda 2030 :

- nous avons ouvert de nouveaux pôles sociaux à Antony et à Clichy ;

- nous avons inauguré la préfiguration de la Maison de l'avenir à Nanterre pour innover dans la prise en charge des jeunes qui nous sont confiés dans le cadre de la protection de l'enfance ;

- nous avons mis en place le Conseil des jeunes de l'ODPE pour les associer encore davantage à nos orientations.

Ces exemples résument toute notre démarche : penser à l'avenir, construire sur le long terme et, en attendant, proposer des solutions immédiates.

Notre action en faveur de la jeunesse et de la citoyenneté, enjeu n° 2 de notre Agenda 2030, s'est poursuivie à travers nos dispositifs pour encourager les plus jeunes, et notamment nos collégiens, à s'engager pour la collectivité, se lancer dans des projets communs et ne pas s'autocensurer ; en un mot : aider nos jeunes à s'épanouir et à construire dès aujourd'hui leur avenir. Pour garantir la réussite de tous, nous déployons des outils numériques afin d'aider les collégiens en difficulté et en dehors du temps scolaire.

2024 était l'année de lancement du programme Grand Collège. Ainsi, nous organisons des conférences, des animations, des expositions, pour prolonger nos dispositifs comme le *Curious Lab* à destination des collégiens et des acteurs de la société civile. Ces actions s'articulent autour de nombreux thèmes et je pourrais citer la sensibilisation de plus de dix-sept mille collégiens à l'égalité femmes/hommes.

L'enjeu n° 3 de notre Agenda 2030, qui a trait au climat et à la biodiversité, est central. Il s'agit de relever le défi climatique en construisant et en rénovant des bâtiments respectueux des normes environnementales les plus exigeantes ou en renforçant la place de la nature en ville par l'acquisition d'espaces naturels.

2024 a ainsi été marquée par la livraison du nouveau stade départemental Yves-du-Manoir, un modèle en termes d'écoconstruction et de durabilité. Notre action sur le bâti s'est également vérifiée dans la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre, puisqu'elles ont diminué de 12 % entre 2019 et 2023, et même de 20 % sur le bâti scolaire, selon une trajectoire qui a pris un an d'avance. Cette année a également vu notre stratégie nature se poursuivre, avec l'acquisition de neuf nouveaux hectares d'espaces verts, promenade des Louvresses et parc de la Roseraie notamment, et quatre nouveaux espaces naturels sensibles labellisés « espace végétal écologique ».

Cette dimension est intrinsèquement liée à l'enjeu n° 4 : celui de l'attractivité. En effet, nous souhaitons attirer toujours plus de familles et d'entreprises en facilitant les

mobilités, ce que nous avons fait avec la nouvelle passerelle des Louvresses ou l'extension du RER E jusqu'à Nanterre. En parallèle, notre plan vélo se poursuit et 16,2 kilomètres de voiries départementales ont déjà été transformés en boulevards urbains, à l'instar du boulevard Washington à Suresnes.

Parmi les grands projets de 2024, comment ne pas parler de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques, avec le relais de la flamme et les épreuves emblématiques qui ont fait vibrer le public français à Paris La Défense Arena et à Yves-du-Manoir.

Oui, on est bien dans les Hauts-de-Seine, et c'est pour cela que nous continuerons pendant ces prochaines années à valoriser notre patrimoine matériel et immatériel, afin que notre département devienne une destination incontournable pour tous ceux qui viennent découvrir la richesse de l'Île-de-France.

Pour que les Hauts-de-Seine soient toujours plus attractifs, nous confirmons notre mobilisation en faveur d'un logement abordable et adapté pour tous, avec un engagement de plus de 92 M€ pour dix projets urbains structurants dans le cadre de Quartier d'avenir, sans compter notre soutien à Hauts-de-Seine Habitat, qui poursuit son action pour le développement du logement social et du logement intermédiaire.

Enfin, l'enjeu n° 5 concerne l'exemplarité de notre administration avec des objectifs simples :

- allier performance et sobriété ;
- assurer des conditions de travail optimales à nos agents.

Sur la seule année 2024, nous avons intégré le critère d'égalité professionnelle femmes/hommes à la commande publique et obtenu le Label Numérique Responsable niveau 1.

Je n'ai donné que quelques exemples notables, mais le rapport détaille quant à lui l'ensemble des objectifs et des actions mises en œuvre par le Département, les programmes existants, les projets d'ores et déjà sortis de terre et les engagements pris par notre Collectivité pour les années à venir. Je rappelle à cet effet qu'il s'agit d'une démarche et d'efforts de long terme, dont nous pourrions voir l'ensemble des résultats en 2030. Elle nous permet de mesurer les pistes d'amélioration qui sont les nôtres, de quantifier les efforts qu'il nous reste à faire, mais également de souligner toutes les réalisations déjà achevées.

L'amélioration que j'évoquais au début de mon propos est encourageante et nous sommes déjà exemplaires dans de nombreux domaines, mais ce n'est qu'un début. Notre engagement se poursuit pour atteindre tous nos objectifs d'ici 2030.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur Révillon.

Monsieur Benarafa, vous avez la parole.

M. Benarafa.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Tout d'abord, un grand merci à l'ensemble des auteurs de ce rapport développement durable, donc le Service Nature, Paysage et Environnement qui effectue toujours un travail très professionnel et sincère. On voit que ce rapport a été fait par des personnes compétentes, des écologues qui savent mettre en avant l'importance des petites choses pour rendre cohérent l'ensemble.

Le fait de donner des indicateurs de moyens ou de résultats avec un indice d'avancement permet d'évaluer la progression globale de la mise en œuvre du plan et montre qu'il y a une volonté de transparence. En revanche, la lisibilité de l'avancement est difficile, car les graphiques, les camemberts de progression, sont présentés en préface et en annexe et pas en face des actions, si bien qu'on ne sait pas ce qui est en cours de réalisation et ce qui relève de l'intention.

Ce qui est fait par le Département des Hauts-de-Seine lors de cette mandature pour le développement durable est sans commune mesure avec les mandatures précédentes, il faut le reconnaître, mais notre planète est aussi dans une situation sans commune mesure avec les époques précédentes. Nous avons dépassé six limites planétaires et le déclin de la biodiversité comme le réchauffement climatique s'accélèrent. Peu le perçoivent et peu encore ont compris que l'inaction climatique coûtera plus bien plus cher aux générations futures.

Afin de respecter le tour de force accompli pour penser et rédiger ce rapport qui suppose une vraie coopération transversale, je me permets de relever un ou deux points de vigilance dans chaque mission proposée, en restant bref – je vais essayer –, mais toujours constructif.

Dans la mission 1, « prendre soin des habitants », premier point de vigilance : améliorer les indicateurs pour la MDPH (Maison départementale des handicapés), qui a fait la une des journaux ces derniers temps, avec ses dix-huit mille dossiers en attente et des délais de huit mois pour instruire un dossier – alors que le délai légal est de quatre mois –, pour des personnes souvent très vulnérables financièrement.

Parmi les indicateurs, on pourrait mesurer la stabilité des équipes de la MDPH, par exemple, mesurer l'autonomie des usagers à pouvoir suivre l'avancement de leur dossier, soit en téléservice, soit avec des cafés Andy pour avoir un contact informel ou faire en sorte que chaque usager puisse avoir un agent référent pour le renseigner. C'est ce genre d'indicateurs qui permettra de faire baisser la pression des deux côtés.

Deuxième point de vigilance : les bénéficiaires du RSA. Un indicateur intéressant serait de savoir si, depuis l'obligation de remettre en activité les bénéficiaires du RSA, ces derniers ont davantage retrouvé un emploi ou si c'est le contraire, du fait que certaines entreprises pourraient profiter de cette main d'œuvre de quinze heures gratuites payée par les allocations du Département.

Pour la deuxième mission, « s'engager pour mieux vivre ensemble », qui regroupe l'ensemble des actions à destination de la jeunesse, et tout particulièrement des collégiens. J'y suis particulièrement sensible, car les collèges sont un levier d'action extraordinaire pour la transformation du département et l'évolution des esprits. C'est sur des fondations de l'éducation que le cœur de la stratégie départementale doit se construire.

J'apprécie particulièrement le Département Éco-collège, qui agit depuis des années et avec qui j'ai longuement travaillé. Parmi les indicateurs pour l'Agenda 2030, il faudrait que notre centaine de collèges publics adhèrent au programme Eco-collège. Nous, élus, avons un rôle à jouer lors des Conseils d'administration de nos collèges en les incitant à s'inscrire à ce programme. Il y a six collèges à Colombes ; au début, aucun n'était inscrit au programme ; maintenant, ils le sont tous, et en plus, personne ne le regrette. Je pense qu'on pourrait donner un petit coup de main à ce programme Éco-collège.

Depuis 2022, le ministère de l'Éducation nationale incite les établissements à se doter d'un référent développement durable. Ce référent doit devenir un partenaire privilégié du Département pour faire en sorte que chaque dépense du Département en faveur du développement durable du collège soit associée à un projet pédagogique de diagnostic, de sensibilisation, de communication ou d'action. Le Département aurait tout à gagner à

participer aussi à la formation de ces référents, à les accompagner dans leurs missions. Les programmes sont nombreux pour agir, pas seulement Cube ou îlots verts qui sont remarquables ; il y a d'autres programmes : l'alternative végétarienne est un programme, la cuisine sur place aussi, le compostage des déchets, l'adaptation au réchauffement climatique sont autant de modifications apportées par notre Département aux différents collèges, qui doivent être couplés avec des projets pédagogiques pour une meilleure sensibilisation et une meilleure visibilité.

Je ne vais pas vous reparler de la restauration scolaire, mais je crois qu'il faudrait là aussi développer de nouveaux indicateurs plus fiables que les enquêtes de satisfaction et les visites. Le développement de cuisines sur place, évidemment, est une excellente décision, mais il ne concernera pas tous les collèges, et il y a encore des problèmes de management dans certaines cantines, des élèves non-inscrits qui viennent déjeuner et personne n'ose prendre la responsabilité de refuser un repas à un enfant non inscrit ; résultat : en fin de service, il n'y a pas assez à manger ou pas assez de choix pour ceux qui se sont vraiment inscrits. En plus, si certains inscrits ne viennent pas, le gaspillage devient immense.

Les prochains enjeux dans les collèges seront évidemment le développement du photovoltaïque dans les collèges grâce à la SEM-Énergies 92, le recyclage et la réparation des appareils numériques ; cela va devenir un enjeu majeur, car les ressources vont finir par manquer.

30 % de l'empreinte carbone des collèges est liée aux voyages scolaires. Investir dans la mise à disposition de cars électriques ou proposer des subventions pour les voyages qui se font en train plutôt qu'en avion pourrait être une vraie incitation et une vraie sensibilisation à la sobriété énergétique, tout en permettant au Département d'atteindre ses objectifs de neutralité carbone.

Il y aurait encore beaucoup à dire, mais je tiens à souligner que dans ce domaine, tout comme dans celui de l'égalité femmes-hommes, le Département a franchi de vrais paliers, grâce au travail d'équipe de nombreux agents.

Pour l'engagement 3, « se reconnecter à la nature », il faut poursuivre cette politique d'augmentation de la surface des espaces naturels sensibles du département, mais le véritable indicateur sera de mesurer la surface « débétonnée » du département chaque année. Là aussi, il faudrait des mesures pour inciter les Communes à le faire, ce

qui n'est pas facile compte tenu du prix de chaque parcelle, je le reconnais, sans compter qu'avec le développement des intelligences artificielles, les élus devront bientôt arbitrer entre l'installation de *data centers* sur leur territoire ou celle d'un parc. Cela a l'air simpliste comme cela, mais les intelligences artificielles vont entrer en concurrence avec le vivant dans tous les domaines.

La gestion des parcs départementaux intègre le principe de l'écologie de la réconciliation, où les activités humaines et la préservation de la biodiversité peuvent évoluer de concert sur un même espace. J'aime cette idée d'écologie de la réconciliation et il est vrai que dans ce département, l'humain a beaucoup à se faire pardonner.

Reconquérir la Seine à pied, à vélo, en bateau et en famille est quelque chose qui parle à tous, et je remercie encore tous ceux qui ont compris que la Seine faisait partie de notre identité, surtout qu'elle a un potentiel extraordinaire comme milieu capable de rendre des services écosystémiques de loisirs, de rafraîchissement, de dépollution et de bien-être.

L'objectif de baignade dans la Seine à Sèvres est un indicateur significatif, mais les Altoséquanais auront du mal à comprendre que l'on puisse se baigner en amont de la Seine comme à Sèvres, mais pas en aval comme à Colombes, alors que tous les territoires de la rive gauche traversés sont ceux des Hauts de Seine.

Beaucoup d'entités prometteuses ont été créées, comme la SEM-Energies 92, pour accélérer la transition énergétique et fournir aux habitants une énergie plus propre, plus décarbonée, à un coût optimal, ou le projet d'élaboration d'un Schéma directeur des réseaux de chaleur urbain. Les réalisations concrètes de ces structures seront de vrais indicateurs de réussite de ces programmes.

Comme réalisation concrète, l'expérimentation d'un enrobé innovant avec un liant bitumineux en partie constitué par un composé d'origine végétale semble prometteuse, car beaucoup plus écologique. Le biomimétisme, c'est-à-dire toutes les innovations qui imitent le vivant, devrait faire partie de la boussole du Département.

L'engagement « être fier de travailler au Département » est important pour nos agents. La réussite des Jeux olympiques ou la sauvegarde de l'environnement facilitent cette motivation : se sentir utile rend fier, et si les orientations du Département sont exemplaires environnementalement, c'est encore mieux.

À ce sujet, il ne faudra pas oublier aussi les travailleurs sociaux, qui sont de plus en plus sollicités, qui peuvent accumuler de la frustration quand les habitants ne peuvent bénéficier de bons services, parce qu'ils sont en sous-effectif ou qu'ils manquent de moyens.

Enfin, dernier point, l'engagement « choisir les Hauts-de-Seine » est ambitieux, car l'attractivité de notre territoire se heurte en premier lieu à la problématique du logement. Le logement représente en Ile-de-France la moitié du budget des Hauts-séquanais, ce qui est une anomalie et qui est, à mon sens, à l'origine du problème du pouvoir d'achat.

L'accès à un logement abordable devrait être un droit pour notre jeunesse. Si elle compte sur les logements sociaux, elle devra être patiente, car un des indicateurs pour remplir cet engagement devrait être la diminution de temps d'attente, qui dépasse souvent la dizaine d'années.

La programmation 2024 de travaux de réhabilitation du patrimoine de Hauts-de-Seine Habitat est une bonne chose. Pour l'instant, ils ont concerné Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes et La Garenne-Colombes ; Colombes, malheureusement, est restée un peu sur le côté, ils doivent attendre encore plusieurs années, alors que Hauts-de-Seine Habitat à Colombes et la Cité des Musiciens sont dans un état assez catastrophique. Il serait temps ; si vous pouviez agir pour accélérer les choses, les habitants seraient vraiment reconnaissants.

Les objectifs d'attractivité du Département par le développement du sport et de la culture sont déjà pratiquement atteints. Il faut féliciter les acteurs de cette réussite pour le sport et la culture. Ce sont des facteurs qui nous font garder des Hauts-séquanais. Nous venons de réhabiliter l'enceinte mythique du stade Yves-du-Manoir pour en faire un écrin écologiquement exemplaire, mais nous venons d'apprendre par voie de presse qu'il serait mis à disposition du Racing, qui a aussitôt déposé un permis de construire. Le retour du Racing à Colombes, n'ayons pas de doute, est vraiment une chance pour tous les habitants, mais cette Autorisation d'occupation temporaire (AOT) aurait pu être l'objet d'une discussion, notamment avec les Conseillers départementaux du canton. Il faut que ce qui a été investi de manière exemplaire par l'argent public soit toujours bien entretenu par des intérêts privés, car les facteurs qui peuvent faire perdre de l'attractivité au Département sont évidemment la diminution de la qualité de l'environnement, et donc de la qualité de vie, et celle-ci se mesure par des indicateurs simples, que l'on ne mesure pas, malheureusement,

dans ce rapport développement durable : la qualité de l'air, de l'eau, des sols, la végétalisation, la présence de biodiversité, la pollution sonore et la pollution lumineuse à laquelle nous participons avec des écrans publicitaires sur tout le territoire.

L'Agenda 2030 n'est pas une finalité en soi, car il ne fait que ralentir notre course folle vers l'épuisement des ressources et le dépassement des limites planétaires, mais cet Agenda est nécessaire pour une transition en douceur vers une écologie de la reconstruction.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Avant de passer la parole à Monsieur Datcharry, deux ou trois points, si vous le permettez, en complément de votre intervention.

D'abord, vous soulignez, et je vous en remercie au nom de l'ensemble des élus mais aussi de nos fonctionnaires qui travaillent tout au long de l'année – je reprends vos propos –, le gros travail que notre Collectivité fournit, dans un cadre professionnel sincère et de transparence ; c'est effectivement l'incarnation totale de ce que nous voulons faire et de comment nous procédons.

J'ai remarqué que vous souhaitiez certaines améliorations en termes de présentation technique, par rapport aux annexes etc.... Cela ne me semble pas très compliqué, donc je pense que pour l'an prochain, nous pourrions y remédier pour que la lecture soit beaucoup plus simple pour vous, même si, apparemment, vous avez réussi à regarder précisément l'ensemble de ce document.

Vous avez évoqué le sujet de la MDPH. Il y a une question sur cette thématique en fin de séance, donc vous aurez une réponse globale. Il est vrai que nous avons des problèmes, comme tous les Départements, peut-être un peu plus que d'autres. Cela s'explique en particulier par les difficultés de recrutement, et pourtant, vous le savez, nous avons pris plusieurs délibérations pour améliorer les salaires. Malgré cela, nous continuons à manquer de médecins, alors que nous avons de plus en plus de dossiers à évaluer. Je rappelle que lorsque l'on parle de déserts médicaux, même l'Ile-de-France est touchée et nous avons beaucoup de mal à recruter, mais nous y reviendrons en réponse à la question en fin de séance.

Concernant le RSA, oui, tout le travail fait par ActivitY', en étroite collaboration avec nos services France Travail, produit des résultats, et tant mieux. Nous travaillons là encore en bonne intelligence avec tous les partenaires, quels qu'ils soient : État, Département et Villes, parce que c'est ensemble que nous sommes plus forts et que nous arrivons à trouver des solutions pour les gens qui sont le plus en difficulté.

Concernant Colombes et la Cité des Musiciens, je ne peux pas aller plus vite que la Ville. Un dossier est en cours dans le cadre de Quartiers d'avenir. Ils l'ont récemment déposé et nous pourrions octroyer de l'ordre de 8 à 9 M€ de subvention pour participer à la rénovation, mais encore faut-il que le dossier de demande soit finalisé par la Ville et le bailleur. Bien entendu, nous ferons le nécessaire pour Colombes, comme nous le faisons pour toutes les autres Villes du département qui déposent des dossiers.

Concernant le Racing, premièrement, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu du tout d'information des élus, il y en a eu. Nous avons passé en Commission permanente – non pas en séance publique mais en Commission permanente – une AMI pour...

(Réaction hors micro de Monsieur Benarafa)

Laissez-moi finir !

... avoir quelqu'un qui réponde en vue d'occuper le terrain olympique du stade Yves-du-Manoir. Il y a eu une réponse, qui va faire l'objet maintenant, après le permis de construire, de négociations, puis cela reviendra obligatoirement dans un rapport, soit en CP, soit en séance publique, pour savoir si, oui ou non, nous donnons suite et dans quelles conditions, mais l'AMI a été débattu en CP et il y a eu une seule réponse : celle-là. Maintenant, il faut que les choses suivent leur cours.

Je pense avoir répondu à peu près au plus important.

Monsieur Datcharry, vous avez la parole.

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues,

Ce rapport développement durable 2024 nous permet donc de faire le point sur l'avancée de l'Agenda 2030 du Département voté l'an dernier pour répondre aux objectifs de développement durable fixés par l'ONU.

Nous partageons les cinq enjeux mis en avant par cet Agenda, dans ses dimensions à la fois sociales et économiques, écologiques et climatiques, qui sont les fondements de la notion de développement durable.

Je vais donc revenir sur quelques-uns de ces enjeux.

Concernant le premier « prendre soin des habitants » : les Hauts-de-Seine connaissent de grandes inégalités sociales et économiques, tant en matière de revenus par habitant, de logement, que d'éducation ou de santé. Les urgences en matière de solidarité, d'accès aux droits et aux services publics restent grandes pour une part importante des habitants de notre département. L'État doit prendre sa part à cet effort. Il est crucial pour y répondre d'apporter un soutien accru aux collectivités, aux Maires et aux élus locaux, même si ce n'est, malheureusement, pas la perspective annoncée par les choix politiques et budgétaires du Gouvernement de François Bayrou.

Il importe pour autant que notre Département prenne ses responsabilités. Il nous faut pour cela y mettre des moyens durables et faire en sorte que cet Agenda ne soit pas simplement un outil de communication.

C'est le cas notamment pour nos services sociaux territoriaux, qui sont en première ligne dans nos politiques de solidarité. Il est vital que la qualité et l'accès à ces services publics soient les mêmes partout.

Le rapport propose de faciliter l'accessibilité de ces services sur tout le territoire. Notre collègue Laureen Genthon évoquera tout à l'heure la situation de la MDPH – vous venez d'en parler à l'instant – et les difficultés que rencontrent ses usagers ; il y a là aussi des réponses à apporter, et plus largement aux problématiques rencontrées par les personnes en situation de handicap et leur famille.

En matière d'accès à l'emploi, de lutte contre l'exclusion socioprofessionnelle, nous l'avons déjà dit, la mise en œuvre d'un programme d'insertion ambitieux est essentielle. La réforme nationale en matière d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ne va pas dans le bon sens et il importe que notre Collectivité veille, dans le cadre de ses actions d'accompagnement, à financer des acteurs réellement engagés dans des actions sociales et solidaires (je me réfère ici aux remarques passées de ma collègue Nadia Mouaddine concernant les subventions au groupe SOS).

« Prendre soin des habitants », c'est aussi leur donner accès à un logement abordable et de qualité. L'Agenda 2030 le mentionne, mais nous insistons sur le fait qu'il

faut à présent un véritable sursaut dans les politiques du logement, que ce soit au niveau de l'État, de la Région, d'un certain nombre de Villes, et aussi de notre Département.

Nous sommes plus que jamais, avec la crise du logement actuelle, face une situation explosive. Lorsque le rapport évoque, avec l'idée de « choisir les Hauts-de-Seine », la notion d'attractivité du territoire, nous devons garder à l'esprit que cette attractivité n'a de sens que si nous pouvons y loger tous les salariés et fonctionnaires essentiels à notre économie, à nos administrations et nos services publics, de même que les jeunes et les étudiants. L'écrasante majorité de ces salariés sont éligibles au logement social ; mettons donc tout en œuvre pour les loger là où ils travaillent.

Concernant les actions en direction de la jeunesse, il faut, là aussi, travailler sans relâche à résorber les inégalités sociales qui s'insinuent dans notre système éducatif national.

L'État, là aussi, a sa part de responsabilité, mais le Département peut et doit y contribuer, notamment, comme nous l'avons déjà proposé, en prenant davantage en compte l'indice de position sociale ; cet outil est essentiel pour renforcer le soutien de notre Collectivité aux activités pédagogiques dans les établissements aux publics socialement moins favorisés.

Enfin, l'action sur les enjeux climatiques et environnementaux est directement liée à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Il y a un travail d'ampleur à mener sur les rénovations thermiques des logements et la lutte contre la précarité énergétique ; de même concernant la résorption des îlots de chaleur, en particulier dans les quartiers populaires qui souffrent particulièrement des canicules estivales ; de même aussi concernant les collèges.

L'Agenda 2030 annonce des mesures en ce sens, dont on voit que beaucoup d'entre elles ne font que débiter et qu'un certain nombre ne sont pas encore engagées – Monsieur Révillon vient de nous le dire : 24 % ; c'est déjà bien, mais il reste encore du temps. Nous formulons évidemment le souhait que le niveau d'investissement nécessaire soit maintenu dans la durée.

2030, c'est demain ; il faut donc, dans les cinq ans à venir, agir localement, de manière transversale et efficace, pour un monde durablement vivable.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci de votre intervention.

Deux ou trois points.

Comme souvent, vos critiques sont plus dirigées vers l'État que vers l'action de notre Département. Nous en avons pris l'habitude.

Concernant le logement social, je souhaite vous dire que, dans l'ensemble, notre Département, en pourcentage, est au-dessus de ce qu'impose la loi SRU, et de façon conséquente.

Sur les dépenses de solidarités, nous allons débattre dans un instant au sujet de nos orientations budgétaires en vue du vote du budget lors de notre prochaine séance. Nous allons sûrement – c'est même quasiment certain – dépasser cette année le milliard d'euros pour les solidarités, ce qui représente encore une hausse conséquente par rapport à l'an dernier et aux années passées. Nous aurons des dépenses nettement supérieures concernant l'impact sur notre budget de fonctionnement que vos amis de la Seine-Saint-Denis qui, pourtant, ont des populations beaucoup plus fragiles que dans les Hauts-de-Seine.

Nous ne sommes, pour l'instant, vous l'avez indiqué, qu'à 24 % de progression. Mais nous sommes en 2025, l'Agenda va jusqu'en 2030, donc c'est la première année, et dès la première année, avoir déjà fait 24 est déjà significatif. On peut toujours mieux faire, Monsieur Datcharry, mais si je multiplie 24 % par 5, nous serons même au-delà des 100 %, donc je pense que, pour l'instant...

M. Datcharry (hors micro).- C'est encourageant.

M. le Président.- Voilà, c'est encourageant, comme vous le dites, mais on voit aussi, quand même, une petite différence par rapport à certaines Oppositions. Certaines Oppositions n'arrivent pas à changer, cela reste bien ancré en vous, cela fait mal de pouvoir dire que les choses s'améliorent ou vont bien, il faut toujours qu'il y ait de la critique, mais il y a également des Oppositions qui sont plus constructives que d'autres.

Nous avons donc pris acte à l'unanimité.

Rapport n° 25.33 – Guide de l'arbre – Barème de valeur des arbres et mesures de compensation.

Je passe au rapport suivant ; il s'agit du guide de l'arbre, pour le barème de valeur et des mesures de compensation.

J'ai une inscrite : Madame Trichet-Allaire.

Mme Trichet-Allaire. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je serai assez rapide dans cette intervention. Nous attendions ce guide avec tellement d'impatience que je ne pouvais pas ne pas faire d'intervention, et nous avons ici un très beau document, très clair, très précis aussi, vraiment détaillé, pédagogique, également agréable à lire. Je vais, comme mon collègue, remercier les équipes pour ce travail qui a dû être assez conséquent.

Je le recommande à tous mes collègues qui, j'en suis sûre, ont bien lu ce document, car il est très inspirant aussi pour nos Communes, et notamment pour celles qui n'ont pas encore adopté leur charte de l'arbre ou leur guide de l'arbre ; c'est à adapter à nos politiques communales.

Il est adossé au règlement de voirie du Département, ce qui est indispensable pour avoir, en effet, une cohérence à l'ensemble de nos politiques, et c'est très bien.

J'ai cependant une interrogation et une suggestion.

D'abord, mon interrogation : il y a peut-être quelque chose que je n'ai pas bien compris dans une formulation concernant le système de compensation, car il est précisé que « *l'indemnisation en cas d'abattage ou de dommage entraînant la perte d'un arbre ne s'applique pas aux projets sous maîtrise d'ouvrage du Département des Hauts-de-Seine* ».

Je comprends bien que quand on décide d'un projet – par exemple, de grande rénovation d'une voirie, où il va falloir mettre des pistes cyclables, du transport en commun – à un moment donné, il va falloir faire des choix et que, parfois, certains arbres vont devoir être coupés. Mais avec la formulation actuelle, on pourrait penser que lorsque le Département est maître d'ouvrage et qu'il prend un prestataire qui va être maître d'œuvre, si ce maître d'œuvre, par négligence, lors du chantier, abîme un arbre, on ne pourrait pas lui appliquer l'indemnisation. Or, je souhaite que si, par exemple, Vinci ou je ne sais pas qui, lors d'un chantier, ne fait pas attention, on puisse le sanctionner. Je pense que c'est cela, mais j'aimerais quand même avoir cette précision.

Par ailleurs, toujours sur le système d'indemnisation, serait-il possible d'avoir, pour l'année prochaine par exemple, un bilan annuel sur le suivi du patrimoine arboré des Hauts-de-Seine, et sur les sanctions appliquées, pour avoir une idée de l'ampleur des éventuels dégâts qu'il pourrait y avoir sur notre territoire, et une idée aussi des entreprises qui sont sanctionnées ? Cela permettrait de connaître les entreprises qui sont négligentes par rapport à notre patrimoine arboré, mais aussi, en creux, celles qui font l'effort d'être précautionneuses par rapport aux arbres, ce qui peut aussi nous donner des références pour les travaux que nous devons faire sur nos territoires.

Enfin, je vous ai parlé d'une suggestion. Afin de valoriser ce magnifique patrimoine arboré que nous avons et tout le travail que nous faisons, que les équipes font, que vous faites pour le protéger, il serait peut-être intéressant d'organiser une sorte de journée de l'arbre ou de fête de l'arbre, voire peut-être un festival de l'arbre, comme cela existe sur certains territoires, qui pourrait avoir une vertu pédagogique auprès des Altoséquanais et Altoséquanaïses, pour les sensibiliser et les informer de la richesse de ce patrimoine et de la nécessité de le protéger, comme c'est bien expliqué dans ce guide, mais aussi pour les sensibiliser aux problèmes environnementaux de la biosphère.

Il pourrait aussi s'agir de présenter les arbres remarquables des Hauts-de-Seine aux habitants, communiquer sur toutes les fonctions des arbres et articuler ce moment avec des projets pédagogiques auprès des plus jeunes. On pourrait également faire connaître la Déclaration des droits de l'arbre qui a été proclamée à l'Assemblée nationale le 5 avril 2019, qui est une déclaration assez synthétique, et peut-être serait-il intéressant de l'annexer à ce guide si c'est encore possible.

Enfin, je finirai mon intervention en citant ce célèbre botaniste et biologiste Francis Hallé, qui est d'ailleurs cité également dans le guide de l'arbre, qui a dit : « *Ne nous y trompons pas : à notre époque où triomphent les technosciences, nous sommes tout à fait incapables de construire un édifice qui aurait les mêmes propriétés technologiques qu'un arbre* ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Sur le point sur lequel vous vous interrogez et notre position de maître d'ouvrage sur certaines opérations, il faut préciser que nous prenons des mesures de compensation lorsque nous intervenons. Pour autant, nous n'allons pas nous

sanctionner financièrement nous-mêmes, nous n'allons pas nous auto-payer. Néanmoins, si un maître d'œuvre commet une erreur – je reprends votre terme – par « négligence » ou parce qu'il a mal fait le travail, c'est-à-dire qu'il a abîmé un arbre alors que cela n'était pas prévu, alors bien sûr, dans ces cas-là, il est sanctionné, même s'il travaille pour nous.

Ensuite, concernant votre suggestion sur l'état des sanctions, cela passe en rapport en séance ou en Commission permanente lorsqu'il y a un protocole d'accord, et nous avons déjà eu l'occasion de délibérer à ce sujet. Il est vrai que lorsqu'il n'y a pas de protocole, cela ne passe pas. Je pense que vous informer à ce sujet ne pose pas de problème et que l'an prochain, si vous voulez, nous mettrons en annexe le bilan de l'année pour que vous ayez connaissance de la totalité des éléments.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

BUDGET – FINANCES

Rapport n° 25.28 – Débat d'orientation budgétaire 2025.

Nous en arrivons au débat d'orientation budgétaire, avec quatre intervenants : Monsieur Baguet, Monsieur Senant, Monsieur Timotéo et Monsieur Jarry.

Monsieur Baguet, vous avez la parole.

M. Baguet.- Merci, Monsieur le Président.

Vous avez évoqué tout à l'heure le contexte d'incertitude qui a présidé à l'élaboration de ce DOB, j'irai même plus loin : j'ajouterai une notion de risque, parce qu'on nous a imposé, aux services et aux élus de toutes les collectivités locales de France, un exercice qui s'appelle : « le trapèze budgétaire sans filet » ; heureusement, dans les Hauts-de-Seine, on ne s'est pas planté, on est tous en vie, on est tous là, même s'il faut reconnaître à Bercy des capacités d'imagination pour inventer régulièrement des acronymes : le DILICO, le Dispositif, mes chers collègues, de lissage conjoncturel, qui a été

inventé et qui va nous coûter, pour le Département des Hauts-de-Seine, la bagatelle de 33 M€. Ainsi, entre les imaginations débordantes de Bercy, les imaginations débordantes de certains Parlementaires et même de membres du Gouvernement, on se retrouve effectivement dans une situation particulièrement difficile et complexe.

Mais, heureusement, dans les Hauts-de-Seine, si la situation est tendue, elle est parfaitement maîtrisée, si on nous fait confiance et si on arrête de nous rajouter des tas de choses sur le dos.

Sur le débat d'orientation budgétaire... On n'a pas pu tout intégrer, mes chers collègues, compte tenu des dernières évolutions. Je rappelle que le périmètre du DILICO a évolué dernièrement : il concernait, initialement, uniquement les Communes et les collectivités qui avaient un budget supérieur à 40 M€ ; aujourd'hui, il a été largement étendu, puisque deux mille sept cents collectivités sont concernées, donc cela modifie l'assiette physique, si je puis dire, de ce DILICO. On attend des précisions. On devrait par exemple être remboursé à hauteur de 90 % sur trois ans à N+1, mais ce n'est pas encore très bien défini, puisque la loi de finances n'a pas été publiée aujourd'hui – elle a été votée, mais pas publiée.

On avait également le débat sur le FCTVA, le Fonds national de compensation de la TVA : là aussi, il était question de baisser le taux. Or, je vous rappelle que le FCTVA, on le touche à N+1, donc ce sont des dépenses qui sont déjà engagées par les collectivités locales, c'est le cas, d'ailleurs, de notre Département dans des proportions importantes. Ainsi, modifier le taux revient à voter une loi avec un effet rétroactif ; on doit remercier notre Sénatrice Christine Lavarde, qui siégeait à la Commission mixte paritaire et qui a obtenu le maintien du taux du FCTVA sur les bases précédentes et des dépenses, notamment, que nous avons engagées.

Restait le problème de la CNRACL, la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, qui concerne toutes les collectivités, y compris, d'ailleurs, la fonction publique hospitalière. Pour nous, Département, le montant ne change pas, il sera de 12 M€ ; simplement, il est porté sur quatre ans à hauteur de 3 M€ par an au lieu d'être de 4 M€ sur trois ans. Le montant total de 12 M€ reste effectivement d'actualité et il faudra l'intégrer dans notre budget 2025.

Après, il y avait les DMTO, vous les avez évoqués, Monsieur le Président. Je peux peut-être anticiper sur le rapport suivant. Je peux évoquer les DMTO ? (*Monsieur le Président acquiesce.*)

Nous allons mettre au vote de notre Assemblée la modification des DMTO ; il était question d'augmenter le taux maximum de 4,5 % à 5 %, il était même d'abord question de l'augmenter de 1 %. Après négociation, l'augmentation proposée aux Départements est de 0,5 %, mais au même moment – Monsieur le Président, vous vous en étiez ému –, l'État voulait mettre en place une nouvelle péréquation sur les DMTO ; il fallait s'interroger sur la pertinence d'une augmentation de 0,5 % si c'était pour en redistribuer 0,3 %, il n'y avait pas vraiment d'intérêt. Il se trouve qu'heureusement, cette nouvelle péréquation inventée par je ne sais qui a disparu. Reste que le montant global des péréquations supportées par le Département des Hauts-de-Seine continue à avoisiner les 400 M€ ; on a bien eu une petite baisse sur la péréquation compte tenu de la baisse de nos recettes de DMTO, mais c'est juste mathématique : il n'y a aucun effort d'aide aux Départements, qui sont, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, en situation financière fragile.

Sur ces DMTO, on va soumettre au vote tout à l'heure l'augmentation du taux de 4,5 % à 5 % ; avec cette augmentation de 0,5 point – dont les primo-accédants sont exonérés, on a environ 30 % de primo-accédants en France, peut-être un peu moins sur le département des Hauts-de-Seine – on peut estimer que cette recette supplémentaire, qui n'est pas intégrée dans le DOB aujourd'hui, Monsieur le Président, puisqu'on va voter tout à l'heure, sera autour d'une vingtaine de millions d'euros ; c'est assez peu comparé à l'augmentation très importante des aides sociales individuelles. Ce qui caractérise quand même notre DOB, c'est que pour la première fois dans l'histoire du Département des Hauts-de-Seine, nous allons franchir le milliard pour le secteur social ; c'est la première fois que nous franchissons le milliard, puisque nous serons à 1 021 M€ estimés pour 2025.

Les recettes réelles de fonctionnement pourraient s'élever à 1 640 M€, c'est totalement identique aux recettes de l'année dernière :

- j'ai évoqué la fraction de TVA à 758 M€, qui ne devrait pas changer ;
- les DMTO, je les ai évoqués ;
- les attributions de compensation de la Région Ile-de-France, là aussi, restent figées, je vous le rappelle, depuis 2017 – cela fait maintenant huit ans –, et quand vous avez des recettes figées, vous perdez de l'argent, à 338 M€ ;

- la DGF reste toujours aussi faible, à 87 M€ ;
- les recettes liées aux compensations des transferts de compétences, où on pourrait estimer :

- 50 M€ de la CNSA, mais on ne sait pas quelles seront les conséquences des déclarations du Président que vous avez évoquées lors de notre dernière séance, Monsieur le Président ;
- également, au titre de la TICPE, 125 M€ de recettes attendues ;
- pour le financement du RSA, 99 M€ de TICPE et 5 M€ du Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion.

On a donc des recettes identiques à l'année dernière.

Sur les recettes d'investissement, on aura 90 M€ estimés :

- le Fonds de compensation de TVA à 52 M€ ;
- les subventions perçues au titre de la politique de mobilités pour 14 M€ ;
- la dotation départementale d'équipement des collèges de 7 M€ ;
- les cessions d'immobilisations pour 14 M€, contre 25 M€ anticipés au BP 2024 ; si on peut vendre des biens, il faut les vendre au meilleur moment et au meilleur taux ;
- des subventions diverses.

Sur les péréquations, je l'ai évoqué tout à l'heure, on est à 385 M€, y compris le Fonds de solidarité FSDRIF, le FNGIR qui est à 242 M€ et le fameux DILICO estimé à 33 M€.

Sur les orientations en matière de dépenses, les dépenses de fonctionnement sont en hausse, puisque :

- encore une fois, on va franchir pour la première fois le milliard, avec 1 021 M€, pour le secteur social, dont 358 M€ concerneraient les allocations individuelles de solidarité ;
- la masse salariale est stable, à 309 M€.
- le versement à Ile-de-France Mobilités s'élèvera à 120 M€ ;
- la stratégie jeunesse : 50 M€ ;
- l'éducation : 75 M€ ;
- la Brigade des sapeurs-pompiers est en hausse, à 53 M€ ;
- la transformation numérique des collectivités locales : 26 M€ ;

- les enveloppes de contractualisation avec les Communes, que vous avez souhaité maintenir, Monsieur le Président, à 26 M€ en fonctionnement, mais également à 69 M€ en investissement, il ne faut pas l'oublier, cela fait 95 M€, une centaine de millions d'euros que le Département apporte à nos trente-six Communes ;

- la politique sportive et culturelle pour 17 et 36 M€ ;
- les parcs et jardins et les promenades, dont on vient de parler, à 13 M€ ;
- la participation à l'établissement public local Paris – La Défense à hauteur de 11 M€.

Sur les dépenses d'investissement, je rappelle que l'année dernière, on était à 640 M€. On pourrait considérer que dans le contexte plus que morose qui s'annonce, on aurait baissé les investissements ; ce n'est pas votre choix, Monsieur le Président : vous avez souhaité maintenir un taux d'investissement extrêmement élevé. On doit être, mes chers collègues, le seul et unique Département de France dans cette stratégie d'aménagement de notre territoire : 500 M€ investis en 2025, après les 640 M€ investis en 2024, si vous savez bien compter, cela fait 1 140 M€, et donc, la répartition de ces 500 M€ s'établit comme suit :

- on maintient le soutien aux collègues pour 131 M€ ;
- les mobilités, les circulations douces pour 119 M€ ;
- la contractualisation avec les Communes, je l'ai évoquée : 69 M€ ;
- la politique culturelle : 53 M€ ;
- la politique sportive : 40 M€ ;
- l'habitat et la rénovation urbaine : 30 M€ ;
- la stratégie jeunesse pour 27 M€ ;
- les équipements informatiques pour 22 M€ ;
- la politique de l'eau, également en investissement, pour près de 7 M€ sur un budget annexe d'assainissement de 22 M€ ;
- les dépenses liées aux ressources et aux espaces naturels : 15 M€ ;
- la dotation à l'innovation et à l'attractivité territoriale pour 18 M€ et également pour aider au démarrage de la SEM-Énergies à hauteur de 10 M€.

Tout ceci, mes chers collègues, est équilibré grâce à un nouvel emprunt : après avoir emprunté 469 M€ l'année dernière, on empruntera cette année autour de 400 M€. C'est grâce à la bonne gestion des années précédentes, Monsieur le Président, qu'on peut

se permettre cet emprunt aussi élevé ; je voudrais également souligner que la dette par habitant reste à 568 € par personne, ce qui est un des montants le plus bas de France.

On continue à investir massivement, on dépasse le milliard d'euros dans l'action sociale et on reste avec une dette par habitant qui est dans les plus basses de France, c'est un bel exercice budgétaire ! Comme quoi, Monsieur le Président, si on continue à ce rythme-là, on sera tous capables de constituer une troupe qui tournera dans les cirques pour le trapèze budgétaire sans filet ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

M. le Président.- Merci, Monsieur Baguet.

Monsieur Senant ?

M. Senant.- Merci, Monsieur le Président.

Considérant que les collectivités locales avaient une responsabilité non négligeable dans le déficit des finances publiques qui s'est accentué l'an dernier, la Cour des comptes avait préconisé dans un rapport l'an dernier de faire participer les collectivités à leur redressement et, à cette fin, de modérer l'augmentation de leurs ressources. En réduisant leurs recettes, on les obligerait à limiter leurs dépenses.

Les recettes des Départements n'ont pas attendu la loi de finances pour 2025 pour ralentir : dès 2023, l'effondrement des droits de mutation (-30 % en 2023) en raison de la crise du marché immobilier a réduit le rythme de croissance des recettes départementales. En 2024, la poursuite de la baisse des droits de mutation (17 % de baisse supplémentaire en France) s'est conjuguée avec le ralentissement de la hausse des recettes de TVA pour mettre les recettes de l'ensemble des Départements à l'arrêt : 71,5 Md€ de recettes pour l'ensemble des Départements en 2024 contre 71,3 Md€ en 2023, donc une stabilité des recettes de tous les Départements.

Pour les Hauts-de-Seine, c'est bien pire. L'importance des droits de mutation dans notre budget a conduit, non à une stabilisation, mais à une baisse très sensible de nos recettes : -180 M€ dès 2023, et cette baisse s'est poursuivie en 2024, avec 50 M€ encore de moins, donc en deux ans -230 M€.

Les droits de mutation, en effet, ont diminué très fortement : de 717 M€ où ils étaient en 2022, ils sont passés à 500 M€ en 2023 et à 431 M€ en 2024, soit, au total, 286 M€ de baisse des droits de mutation.

La part du produit de TVA versée par l'État en remplacement de la taxe foncière et de la cotisation sur la valeur ajoutée, qui devait augmenter selon la loi de finances 2024 de 4,5 %, n'a augmenté en fait que de 1,8 % l'an dernier et n'a donc pu, de ce fait, compenser, et de loin, la baisse des droits de mutation.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la loi de finances pour 2025, inspirée par la Cour des comptes, qui prévoit pour ralentir les recettes :

- d'une part, de geler la dynamique de la TVA ; le Département percevra cette année un montant identique à celui de 2024 ;
- et d'autre part, de demander au Département de contribuer à un fonds de réserve des collectivités territoriales à hauteur de 33 M€, montant qui, en principe, lui sera remboursé par tranches de 30 % en 2026, 2027 et 2028, 10 % étant voués à la péréquation, c'est-à-dire perdus définitivement pour nous.

En revanche, pour les droits de mutation, la loi de finances permet aux Départements de porter leur taux de 4,5 à 5 % – nous le ferons tout à l'heure –, à l'exception des opérations réalisées par les primo-accédants. Rien pour le moment ne permet de penser que le marché immobilier va redémarrer prochainement, en particulier le marché des bureaux. Dans ces conditions, on ne peut envisager pour 2025, avec la seule application du taux de 5 %, qu'une légère augmentation du produit des droits de mutation, qu'on estime à 22 ou 23 M€, qui compensera à peine les baisses de recettes diverses.

De ce fait, nous ne prévoyons pas vraiment de hausse de nos recettes de fonctionnement en 2025.

La Cour des comptes avait espéré que le ralentissement des recettes freinerait le rythme de dépenses. Ce ne sera pas le cas en 2025. On ne peut pas ralentir les dépenses de solidarité, qui vont représenter plus de 1 Md€, donc 1 021 M€ pour l'action sociale. Il n'est pas facile non plus de ralentir les programmes d'investissement déjà engagés ; 600 M€ ont été investis en 2024, 551 M€ le seront encore en 2025, et pour les exercices suivants, on verra s'il est nécessaire de lisser dans le temps les programmes d'investissement, en fonction de l'évolution de nos ressources.

La chute de nos recettes et la poursuite de l'augmentation de nos dépenses a conduit nécessairement à une baisse de notre épargne brute, qui devrait se situer à 57 M€ en 2025, et donc de notre capacité d'autofinancement. Pour financer notre programme d'investissement de 551 M€, nous devons donc emprunter. En 2024, nous avons déjà emprunté 470 M€ et porté notre endettement à 619 M€. En 2025, nous devrions envisager d'emprunter encore 400 M€, ce qui portera notre encours à 944 M€. Rassurez-vous, chers collègues, nous ne sommes pas encore au niveau de la Ville de Paris, qui a, elle, 9,6 Md€ d'endettement.

De plus, notre endettement est constitué presque totalement d'emprunts non risqués, classés 1A dans la charte Gissler ; 54 % d'entre eux sont indexés sur le livret A plus les 0,40, soit, aujourd'hui, 2,80 %, avec une perspective d'une nouvelle baisse du taux du livret A en cours d'année.

Pour l'avenir, on ne peut qu'espérer un réveil, enfin, du marché immobilier, qui permettra une véritable augmentation du produit des droits de mutation, et espérer également que l'État mette fin au gel du versement des parts de TVA pour retrouver des marges de manœuvre nécessaires pour continuer à assurer nos services publics.

M. le Président.- Merci, Monsieur Senant.

Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Nous débattons ce matin des orientations qui vont prévaloir dans la construction du budget 2025, et donc des politiques de votre Majorité dans la conduite de l'action départementale.

Évidemment, notre groupe est pleinement conscient du contexte d'instabilité politique et économique dans lequel s'opère cet exercice :

- Un contexte de pressions fortes sur les finances des collectivités locales, qui voient globalement leurs recettes diminuer, du fait des choix politiques des Gouvernements que vous avez soutenus, des choix qui ont transformé et déstabilisé le mode de financement des collectivités locales, avec la suppression de divers impôts : des impôts de production, des impôts liés à l'habitation et le transfert de quelques autres, *etc.* Sur ce point, d'ailleurs,

je pense que nous n'avons pas fini de voir les effets collatéraux désastreux de ces décisions. Comme je l'ai déjà dénoncé ici, la situation est ubuesque. Les Départements – cela a été rappelé il y a quelques instants –, dont la compétence principale et obligatoire est le social, voient aujourd'hui leurs deux principales recettes calées sur, d'un côté, pour le dire vite, les frais de notaires, de l'autre côté, une fraction de la TVA, et comme je l'ai déjà dénoncé ici, on conditionne finalement aujourd'hui la potentialité d'intervention d'une collectivité, notamment dans le champ social, d'un côté, au dynamisme du marché immobilier et à la spéculation qui l'accompagne et, d'un autre côté, au dynamisme du marché des biens et services. C'est quand même « fort de café », vous en conviendrez. Je rappelle que ces deux sources de financement, qui représentent 1,2 Md€ à peu près, c'est 60 % de nos recettes aujourd'hui, sur les 2 Md€ de recettes que nous avons cette année. Je ne suis donc pas certain que tout cela pourra marcher durablement ; il faudra certainement que l'on trouve dans l'avenir des moyens de revoir tout cela.

- Un contexte de pressions fortes – je le disais à l'instant – sur les finances des collectivités locales qui impacte évidemment également leurs dépenses, alors même que les besoins de protection et d'accompagnement ne cessent d'augmenter, alors même que la fragilisation de la population, voire la paupérisation et l'exclusion d'une partie d'entre elle, appelle l'intervention de la puissance publique à tous les niveaux territoriaux.

Le document qui nous est présenté ce matin se veut rassurant quant à la gestion de notre Collectivité, mais derrière les effets d'annonce, il y a une réalité sans doute bien plus inquiétante : celle d'une politique budgétaire très certainement un peu déconnectée des urgences sociales.

Le rapport nous explique que 75 % des habitants sont satisfaits de l'action départementale, en s'appuyant sur un sondage commandé, je crois, dans le cadre de la campagne : « *On est bien dans les Hauts-de-Seine* », un sondage financé par le Département lui-même pour vanter ses propres actions. Est-ce une preuve fiable d'une gestion irréprochable ? Je n'en suis pas très certain.

Surtout, cette communication passe sous silence les réalités vécues par de nombreux Hauts-séquanais :

- des familles en difficulté qui peinent à trouver une place en crèche ou un mode de garde adapté ;

- des jeunes en recherche d'emploi qui manquent d'accompagnement et de dispositifs d'insertion ;
- des bénéficiaires du RSA ou de l'APA qui se battent avec des démarches administratives longues et complexes ;
- des usagers de plus en plus nombreux qui ont du mal à faire valoir leurs droits.

En réalité, un sondage flatteur ne remplacera jamais des politiques publiques solides et ambitieuses.

Des politiques solides et ambitieuses, d'abord, dans le champ de la compétence principale de notre Collectivité : celui de la solidarité.

Que constate-t-on sur ce volet ?

D'abord, que le niveau d'engagement du Département se situera quasi à l'identique de celui de l'an dernier – on l'a dépassé, vous l'avez dit, Monsieur Baguet, mais il était proche de ce niveau l'an dernier –, un peu plus de 1 Md€ cette année, une très faible augmentation en réalité, d'environ 50 M€, par rapport à 2024, expliquée principalement par la revalorisation des allocations individuelles de solidarité et pas par des mesures nouvelles spécifiques. Cet engagement dans les solidarités est le poste principal des dépenses. C'est bien normal, finalement, vu le chef de filât que le Département a dans l'action sociale. Ce niveau d'engagement demeure néanmoins bien en deçà de ce que font les Départements en moyenne, puisque, en moyenne, les Départements consacrent plus de 70 % de leurs dépenses de fonctionnement à l'aide sociale quand les Hauts-de-Seine n'en consacrent que 60 %.

M. le Président (hors micro).- C'est complètement faux.

M. Timotéo.- Faites la division, mais vous le direz après.

M. le Président.- Donnez-moi un exemple concret, parce que c'est facile de dire n'importe quoi...

M. Timotéo.- Je ne dis pas n'importe quoi !

M. le Président.- Donnez-moi l'exemple concret de la Seine-Saint-Denis !

Je vous l'ai déjà expliqué, mais vous ne voulez pas comprendre politiquement, parce que vous faites de la pure politique politicienne. En réalité, vous tenez compte de la recette globale, vous ne retirez pas la péréquation. Si vous retirez la péréquation, qui nous coûte quand même plus de 400 M€, que nous donnons à vos amis – pour eux, cela vient en plus –, si vous faites cela, nous dépensons en proportion plus que la Seine-Saint-Denis pour les solidarités en fonctionnement. Alors, arrêtez de dire des contrevérités. Les contrevérités ne finissent pas par faire une vérité.

M. Timotéo.- 1 Md€ divisé par 1,6 Md€, cela fait 60 % ; 1,6 Md€, c'est la recette réelle...

M. le Président.- Cela fait 60 % chez nous...

M. Timotéo.- Oui, c'est ce que j'ai dit.

M. le Président.- ... mais cela ne fait pas 70 % en Seine-Saint-Denis.

M. Timotéo.- J'ai dit : « la moyenne des Départements de France ».

M. le Président.- Oui, oui, 60 % chez nous, et vous me donnerez le chiffre de la Seine-Saint-Denis lorsque vous aurez un moment.

M. Timotéo.- Je l'ai, je vais vous le donner. La moyenne des Départements consacre donc bien 70 % de leur budget à l'action sociale quand, pour l'instant, nous n'en consacrons que 60 % ; c'est en prenant en compte, évidemment, les dépenses défalquées des péréquations et des différentes dépenses que vous avez évoquées tout à l'heure.

En réalité, quand on regarde plus en détail les éléments qui nous sont produits, on s'aperçoit que ce sont généralement plutôt des baisses en fonctionnement qui sont proposées et, par ailleurs, malgré ce qu'a dit Monsieur Baguet tout à l'heure, un ralentissement des investissements. À titre d'exemple, il était prévu l'an dernier, au BP 2024, qu'on investirait dès cette année, en 2025, 14 M€ pour la réalisation des pôles sociaux, des foyers et de la Maison de l'avenir. En réalité, on n'inscrira que 10 M€ au budget cette année.

Si on regarde maintenant un peu les parcours qui décrivent le champ de la solidarité, sur la petite enfance, ce sont, en moyenne, plutôt des baisses de crédits, certes expliquées en partie par la suppression des aides au financement des structures privées à but non lucratif, que l'on a actée en Commission permanente, me semble-t-il, mais aussi par la diminution de l'allocation Bébédome, qui, à nouveau, concède une baisse substantielle expliquée en partie par des effets de démographie. Je ne suis pas totalement convaincu, personnellement, que la démographie suffise à expliquer la baisse de la demande des familles sur le sujet, mais je n'ai pas d'élément ce matin pour abonder dans ce sens.

Sur la protection de l'enfance, une baisse, malgré tout, de 3 M€, dont 2 M€ retirés notamment pour le placement en famille. Sur ce sujet de la protection de l'enfance, on a déjà pu saluer ici les efforts qui ont été faits pour améliorer la situation des enfants et des jeunes pris en charge par l'ASE, même s'il reste encore – je crois qu'on en convient tous – beaucoup de chemin à faire. Dans cet esprit, d'ailleurs, on aurait aimé trouver dans le document des éléments qui illustrent la politique volontariste du Département, si elle existe, pour éviter aujourd'hui les sorties sèches de l'ASE et montrer l'effectivité de l'accompagnement de ces jeunes jusqu'à vingt et un ans, comme le prévoit maintenant la loi.

Sur d'autres parcours spécifiques – je poursuis toujours sur les solidarités –, on note les efforts qui sont faits pour les seniors et les personnes handicapées : un effort budgétaire est acté, notamment pour permettre le maintien à domicile, au travers, essentiellement, d'ailleurs, des allocations et prestations spécifiques (l'APA ou la PCH), soit par la prise en charge dans des établissements spécialisés. En revanche, au-delà des seules prestations, il manque ici une véritable information sur l'accompagnement des personnes âgées, puisque cette activité a été déléguée au GIP AutonomY aujourd'hui avec les Yvelines. Du coup, on ne sait pas trop ce qu'on fait, par exemple, pour prévenir la perte d'autonomie. En tout cas, ce document n'en dit pas grand-chose.

On aurait aimé aussi que sur le volet handicap – cela a déjà été évoqué tout à l'heure –, on puisse dégager des moyens pour faire mieux fonctionner notre MDPH, pour laquelle les délais moyens de traitement des dossiers demeurent à des niveaux très élevés aujourd'hui ; vous vous êtes exprimé dans la presse sur ce sujet, Monsieur le Président, c'est aujourd'hui huit mois d'attente pour un traitement de dossier, c'était moins de cinq mois

en 2022. Il est une évidence qu'aujourd'hui, la dégradation de cette situation doit être stoppée.

Je souhaiterais en venir maintenant à la question de la jeunesse et de la stratégie ou soi-disant stratégie qui y est dédiée.

Si l'intérêt porté à la jeunesse est évidemment nécessaire, force est de constater que ce qui est proposé est assez loin d'une vision stratégique, mais résulte plutôt d'une superposition de dispositifs dans les différents champs d'intervention de la Collectivité, qui, finalement, n'est que le reflet de la fragmentation de la prise en compte de la jeunesse dans vos politiques, avec, me semble-t-il, aucune approche transversale. Un amoncellement de dispositifs, tout intéressants ou utiles qu'ils puissent être pris individuellement, ne forge pas une stratégie, au mieux ils constituent un catalogue.

On peut évidemment vouloir rendre visible l'action en direction d'un public particulier comme les jeunes, c'est légitime et je soutiens cette démarche, mais si on veut fonder une véritable politique jeunesse, alors il faut aller un peu plus loin, et si c'est votre objectif, je pense qu'il y a encore un peu de travail, parce que, par exemple, dans le cadre de l'élaboration d'une politique de jeunesse, on ne peut mettre sur un pied d'égalité des aides éducatives à domicile dans le cadre de l'ASE d'un côté, prises dans le cadre d'une compétence obligatoire, et des aides facultatives en faveur de la citoyenneté ou de la solidarité internationale de l'autre, comme on peut le faire pour le dispositif Initiatives Jeunes Solidaires, dont, au passage, il n'est fait aucune référence dans ce chapitre concernant la jeunesse. On ne peut donc pas mettre sur un pied d'égalité, par exemple, ces deux types de mesures, et on comprendra aisément que le volontarisme d'une politique en la matière ne se mesure pas tout à fait de la même manière à partir de la prise en compte de chacun de ces dispositifs que je viens de citer.

Si on quitte les parcours liés aux politiques de solidarité pour regarder les autres secteurs, il y a globalement une baisse des investissements un peu partout au regard des prévisions que nous avions l'an dernier. Certes, on dépensera un peu plus un peu partout, mais on dépensera moins que ce qui était prévu l'an dernier, donc la voilure est quand même largement réduite.

Dans les dépenses d'investissement liées aux collèges, dans la programmation qu'on avait déjà évoquée l'an dernier au BP, il était prévu d'investir 165 M€ pour 2025, quand on regarde le BP de l'an dernier. Finalement, cette année, on fera 131 M€, d'après

ce que je vois ; c'est 10 M€ de plus que l'an dernier, mais c'est en deçà de la trajectoire que nous nous étions fixée l'an dernier.

Idem pour les investissements dans les établissements culturels. Pour 2025, l'an dernier, on prévoyait une trajectoire à 66 M€ ; finalement, cette année, on n'en fera que 53.

Sur les mobilités, on prévoyait l'an dernier 179 M€ ; finalement, cette année, on n'en fera que 119, soit, d'ailleurs, 8 M€ de moins que l'exécuté de 2024.

Pour les investissements dans les infrastructures sportives, toujours pareil, une trajectoire d'investissements qu'on calait l'an dernier pour cette année à 58 M€, on n'inscrira que 40 M€.

Sur le sport, d'ailleurs, petit pas de côté, non pas sur l'investissement mais sur le fonctionnement : je regrette que l'on n'ait pas maintenu l'effort financier pour la pratique sportive. Certes, le soutien financier au sport de haut niveau ne bouge pas, 8 M€ de mémoire ; en revanche, je trouve dommage que le soutien à la pratique pour tous soit un peu en baisse, alors même que l'on sait qu'il y a eu un réel effet des JO, y compris un effet des JOP, sur les licences sportives des fédérations, notamment celles qui ont été titrées, avec, d'ailleurs, une augmentation pour certains publics habituellement plus éloignés de la pratique sportive licenciée ; c'est le cas des femmes, des seniors ou encore du handisport. Je trouve donc dommage – alors même que cet événement sportif mondial important que l'on a soutenu, et c'est une très belle chose – que l'on ne puisse pas accompagner les effets, sur une partie de l'héritage de ces JO pour notre territoire.

Je poursuis sur l'investissement, je ne veux pas être trop long, je l'ai déjà sans doute été un peu, notamment sur la préservation des ressources, et notamment sur la politique de l'eau, que Monsieur Baguet évoquait rapidement tout à l'heure. Là aussi, on note une baisse des investissements de près de 4 M€ pour la gestion des eaux pluviales et la réduction du risque d'inondations en 2025. Vous allez sans doute me dire pourquoi il y a cette baisse, mais personnellement, à la lecture, je m'interrogeais un peu sur cette baisse, car je crois me souvenir que Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, qui était avec nous il y a un petit mois maintenant, nous avait fait part de son inquiétude sur les niveaux à venir de la Seine et sur le risque de crue proche de celle de 1910, donc on s'attend à ce que 2025 soit une année sans doute compliquée. Je me demande si dans ce contexte particulier et à haut risque pour l'année qui vient, il ne faudrait pas, si ce n'est renforcer, en tout cas maintenir un peu les investissements sur le sujet.

Pour terminer, il sera bien sûr question de l'investissement dans le cadre des contrats de développement, dont les deux tiers seront en renouvellement cette année – les deux tiers, c'est beaucoup –, vous l'avez rappelé tout à l'heure, Monsieur Baguet, mais il sera aussi question dans ces contrats de développement des dépenses de fonctionnement pour les Communes. Encore une fois, on ne peut que regretter que vous ayez choisi de geler le mécanisme de revalorisation des enveloppes de fonctionnement dans ces contrats, mais peut-être pourra-t-on, lors de ces renouvellements, y inclure quelques nouvelles dépenses, dont les Villes auront dorénavant à supporter la charge ; je pense notamment – et on vous a écrit, Monsieur le Président, récemment, sur ce sujet – au coût que les Villes devront dorénavant supporter pour l'inspection de leur sous-sol, puisque le Département, qui prenait en charge une partie de ce coût, vient de dénoncer la convention avec l'Inspection des carrières qui le permettait. Mon canton et les deux villes qui constituent mon canton, Montrouge et Malakoff, qui ont un sous-sol qui ressemble à un vrai gruyère, sont particulièrement touchées. Plus largement, sur le territoire de Vallée Sud Grand Paris, ce sont huit communes sur dix qui sont touchées, Nanterre est en partie concernée. J'espère qu'on pourra trouver une solution sur ce sujet.

Voilà les quelques observations que je souhaitais faire sur ces orientations, en espérant que des ajustements puissent encore se faire, mais on verra au budget primitif et je laisse mon collègue Jarry compléter sur d'autres points.

M. le Président.- Je vais essayer de répondre, pas sur tout, mais sur quelques points.

D'abord, c'est normal, vous êtes dans l'Opposition, il faut bien que vous vous opposiez à un moment donné, surtout concernant le budget, parce que sinon, vous ne joueriez pas votre rôle. Pour autant, vous pourriez être à minima objectif, parce que tous les Départements de France rencontrent aujourd'hui le même problème avec les hausses des solidarités. Vous l'avez évoqué au début de vos propos, nous sommes le seul échelon de collectivité à prendre en charge l'évolution de l'ensemble des dépenses de solidarités, tout en étant confrontés en même temps à la baisse de nos recettes, qui, en plus, ne dépendent pas de nous, puisque nous sommes quasiment la seule collectivité sans pouvoir de taux. Et même, je vais plus loin : le seul taux qui nous restait était sur le foncier, l'État nous l'a retiré et nous l'a remplacé par une dynamique de TVA qui est devenue finalement une dotation,

puisque au début, on nous disait : « Les Départements, ne vous plaignez pas, par la TVA, vous aurez bien plus de progression de recettes que par ce que rapporte la taxe foncière ». Sauf qu'aujourd'hui, on voit bien que c'est une dotation, puisque l'État décide par la loi de finances de bloquer l'évolution de TVA. Quant aux DMTO, on sait tous quelle est la crise du logement, des bureaux, et donc leur baisse. Je ne prendrai qu'un exemple : si on regarde, à quelques millions près, la recette 2024 de nos droits de mutation, qui va être de l'ordre de 426 M€, représente quasiment le même montant que la péréquation à laquelle nous sommes soumis, un peu plus de 400 M€. C'est un élément objectif, factuel.

Quant aux dépenses de solidarité, vous avez dit que nous n'étions qu'à 63 % et que la moyenne des Départements était à 70 %. Je vous ai parlé de la Seine-Saint-Denis ; je vous envoie simplement sur leur site ; vous n'allez pas me dire que le site de la Seine-Saint-Denis, c'est moi qui le fais ! Il est bien fait par eux ! Sur le site de la Seine-Saint-Denis – vous pouvez y aller tout de suite sur votre portable –, ils annoncent que leurs dépenses de solidarité représentent 53 % de leurs dépenses de fonctionnement ; ce n'est pas moi qui l'écris, c'est eux et c'est sur leur site.

Et c'est même pire, parce que si vous étiez objectif, là encore, vous prendriez en compte la différence de compensation par la CNSA pour nos dépenses d'APA et de PCH. Pour tous les Départements de France, il y a une prise en charge par la CNSA d'au moins 40 % ! Cela a été voté et délibéré il y a peu de temps. Au moins 40 %. Il y en a qui sont même à plus de 50 %. Le seul Département de France qui n'est qu'à 28 %, c'est le Département des Hauts-de-Seine, donc si je rajoute la non-compensation par rapport aux autres Départements, nous ne sommes pas à 60 % mais à beaucoup plus !

Donc à un moment donné, je veux bien que vous soyez dans l'Opposition, mais un peu d'objectivité ne fait de mal à personne.

Concernant ensuite la petite enfance et les places en crèches, ce sont les Villes qui les créent, ce n'est pas le Département. Là aussi, notre Département continue, alors que ce n'est pas une obligation légale, à verser aux Communes des sommes pour les aider à créer des crèches et à accueillir des enfants. Malheureusement, et vous le savez, là aussi, même dans votre ville, c'est le cas, ils n'arrivent plus à trouver des auxiliaires et des EJE pour créer des places en crèches. Ce n'est pas parce qu'on ne finance pas, on finance toutes les places en crèches et toutes les crèches qui ouvrent, sauf qu'aujourd'hui, il n'y en a plus. Au contraire, certaines ferment même. Nous sommes, une fois encore, parmi les

seuls, si ce n'est le seul Département à faire cela. Il ne vous aura pas échappé si vous lisez la presse, que tous les Départements, y compris de la petite couronne, ont réduit leurs dépenses de fonctionnement aux dépenses obligatoires. Ils ont supprimé tout le reste qu'ils avaient, tout est supprimé parce qu'ils n'ont plus les moyens de payer. Quant à l'investissement, c'est pareil, ils ont renoncé quasiment à tous les projets, reporté même des constructions de collèges, de routes, etc. Pourquoi ? Parce qu'ils étaient déjà très endettés.

Si nous pouvons continuer, Monsieur Baguet l'a dit, c'est grâce à notre gestion passée, que vous avez largement dénoncée, Monsieur Timotéo, qui faisait que nous n'avions pas ou quasiment pas d'emprunt et qui nous permet aujourd'hui d'emprunter des montants élevés. Les autres Départements, qui avaient déjà un niveau d'emprunt très élevé, ne peuvent malheureusement plus le faire.

Donc là aussi, si vous êtes objectif, je vous invite à regarder les dépenses de fonctionnement et d'investissement des autres Départements et les nôtres. Je ne dis pas que nous sommes parfaits, qu'on est les meilleurs, mais si je veux bien accepter la critique quand elle est correcte, il ne faut pas non plus qu'elle conduise à des propos excessifs.

Je vais prendre deux exemples qui démontrent que vous êtes en tout point excessif.

Quand vous nous dites que le budget des mobilités baisse, il faut rétablir les faits. Nous participons aux investissements à hauteur de 30% pour les trams et les transports, en plus de la Région, parce que, normalement, c'est la compétence de la Région. Mais le T10 est terminé, donc c'est sûr que les sommes baissent. On ne va pas payer pour des trams qui n'existent pas encore ! Le CPER vient à peine d'être voté, ce sont les études qui sont lancées, donc ce budget augmentera lorsqu'on passera, après les études, à des phases travaux. Vous voyez, c'est cyclique, on ne paye pas quand il n'y a pas de tram et quand il n'y a pas de travaux, donc il est normal que cela baisse.

Je prends un autre exemple : sur les carrières que vous nous citez, d'abord, cela représente quelques milliers d'euros pour les Communes. Vous le savez, nous devons regarder de près là où nous pouvons faire des économies, parce que nous sommes dans une situation difficile. C'est ce travail qui nous permet de ne pas toucher à nos politiques publiques. C'est normal, parce que je ne veux pas toucher à un certain nombre de choses, comme l'a dit Monsieur Baguet.

On paye l'Inspection Générale des Carrières depuis au moins vingt ans, sauf que les lois ont changé. On paye l'IGC pour connaître l'état de notre sous-sol. Le Département est propriétaire, et donc, il paye pour savoir ce qu'il y a sous son sous-sol et s'il y a des carrières, mais dans les villes, c'est aux Villes de payer pour savoir ce qu'il y a dans leur sous-sol. Parce qu'en même temps, il y a une responsabilité juridique, voyez-vous, et je ne vois pas pourquoi le Département porterait la responsabilité juridique en lieu et place des Villes, qui, elles, ne connaîtraient pas, leur sous-sol, l'état de leur sous-sol ni les travaux qu'il conviendrait de faire puisque le Département mènerait les études pour elles. Juridiquement, je n'ai pas à prendre la responsabilité à la place du Maire, premier point.

Deuxième point, à quoi cela sert d'autre ? Cela sert à avoir un avis sur les permis de construire. Il me semble que la loi a changé aussi. Si nous n'avons jamais eu l'urbanisme, nous n'avons même plus l'aménagement. Donc à quel titre, légalement, je paye à la place des Villes un avis sur des permis de construire, alors que je n'en ai nullement la compétence ?

Quand vous me dites que cela va vous coûter 50 000 € ou 30 000 € supplémentaires de dépenses dans votre ville, je crois que, par ailleurs, on donne encore des subventions que les autres Départements ont arrêtées. Le retrait à l'échelle du Département doit être de l'ordre de 200 000 ou 300 000 €. Ce n'est même pas que pour dire qu'on fait une économie, c'est aussi pour dire que les responsabilités doivent être prises en fonction de la loi.

Vous voyez, à vouloir tout dépeindre d'une certaine façon, vous feignez d'ignorer ce qui est inscrit dans la loi, tellement vous voulez noircir le tableau ! Vous ne savez même pas que ce sont les villes qui délivrent les permis pour lesquels sont sollicités les avis de l'Inspection Générale des Carrières. Je ne vois pas en quoi j'aurais à payer cela.

Vous savez, oui, on va faire des économies, mais on va faire des économies sans toucher à l'essentiel, en particulier et y compris aux aides aux Communes. Nous aurons à peu près une centaine de millions de plus de dépenses que l'an dernier – nous n'en sommes qu'au DOB – et nous avons autour de 50 M€ de recettes de moins, cela fait 150 M€ à trouver, parce que nous ne sommes pas l'État. Nous, à la fin de l'année, nous devons avoir un budget à l'équilibre, et nous ne pouvons pas emprunter pour payer notre fonctionnement, comme l'ont fait vos amis à certaines époques dans certaines Villes, Monsieur Timotéo, celle de Châtenay-Malabry par exemple, où ils empruntaient pour payer

du fonctionnement. Il faut donc que nous trouvions 150 M€. Nous avons à peu près 100 M€ d'excédent reporté. Nous aurons à peu près 20-25 M€, d'après ce qui a été dit par Messieurs Senant et Baguet, de recettes supplémentaires si nous votons les 0,5 % pour les droits de mutation. Il faut donc que nous fassions une trentaine de millions d'économies ! Nous essayerons de les trouver, parce que nous n'aurons pas un budget en déséquilibre, nous n'avons pas le droit, et pour cela, nous vous ferons part des économies lorsque nous discuterons du budget. Vous les partagerez ou vous ne les partagerez pas, ce seront nos choix, mais nous essayons de faire des choix réalistes.

Quand vous avez dit : « Il y a 2 M€ de moins pour l'ASE, et en particulier pour les assistantes familiales », c'est faux. Aujourd'hui, les textes ont changé, la loi a changé. Les assistantes familiales, et tant mieux pour elles, si elles n'ont pas d'enfant, sont payées à 80 %, alors qu'avant, si elles n'avaient pas d'enfant, elles n'étaient pas payées ; aujourd'hui, elles sont payées à 80 %. J'ai demandé que l'on regarde de près pour payer à 100% celles qui ont un enfant, mais je ne les paye pas à 80 % pour ne pas avoir d'enfant. Et pour les enfants, c'est même mieux d'être chez une assistante familiale, plutôt que d'être dans une structure, et ce transfert fait un gain de 2 M€ !

Voilà ! Si vous n'avez pas compris, je vous explique, mais quand vous ne comprenez pas, en Commission, au lieu de vous taire, vous posez des questions. Comme cela, les élus se feront un plaisir de vous répondre.

Je ne vais pas continuer sur toutes vos incohérences. Vous êtes dans l'Opposition, opposez-vous, mais faites-le intelligemment et pas d'une façon politicienne.

Merci, Monsieur Timotéo.

Monsieur Jarry, vous avez...

M. Timotéo (hors micro).- Regardez ce qui est écrit dans le rapport.

M. le Président.- Attendez, vous ne dites que des contrevérités ! Allez chercher sur le site de la Seine-Saint-Denis, parce que vos estimations de 70 %, déjà, sont erronées. Allez, on continuera quand vous voulez !

Monsieur Jarry, vous avez la parole.

M. Jarry.- Avouons, Monsieur le Président, que vos propos sur les grands équilibres auxquels est confronté le Département des Hauts-de-Seine, sont quand même plus clairs que le rapport d'orientation budgétaire que l'on a, qui est une succession de chiffres où on tente de faire croire que l'on peut tout faire et qu'on tout bien fait ; au moins, on parle de la vérité des prix, en quelque sorte, c'est-à-dire des économies que le Département est contraint de faire.

C'était en partie mon propos, et je vais y venir, puisque dès lors qu'on doit faire des économies, il y a nécessité de prioriser, et donc, normalement, dans ce débat d'orientation budgétaire, plutôt que de rentrer dans le détail des chiffres qui sera celui du budget, on devrait définir quelles sont nos priorités ; si on s'oppose à vous, à votre Majorité, c'est parce qu'on n'a pas forcément les mêmes priorités que vous dans les choix qui sont faits, ce qui ne veut pas dire qu'on considère que tout ce que fait le Département n'est pas bon.

Bien sûr, on a vu qu'il y avait 300 M€ de moins liés à la suppression des DMTO et à la TVA. Évidemment, on ne peut pas ne pas se rappeler le rapport produit par la Cour régionale des comptes en 2021, qui ne faisait pas le constat d'un territoire paupérisé, mais qui soulignait – je cite – « *une rente de situation conduisant à l'accumulation d'excédents pléthoriques* ».

Certes, aujourd'hui, la situation a changé. On le doit d'ailleurs au fait d'avoir fondé des politiques départementales notamment sur la spéculation immobilière, plutôt que sur des recettes pérennes, grâce aux Gouvernements successifs auxquels vous avez participé ou soutenus. À vous entendre ce matin, vos Parlementaires auraient dû voter la censure.

On a supprimé la taxe sur les grandes fortunes, la taxe professionnelle, on a écrêté la CVAE, on a aussi laissé le privé s'accaparer une part croissante de la valeur ajoutée, et quand on touche au profit des entreprises, vous hurlez. Pourtant, tout le monde n'a pas été perdant pendant ces dix dernières années.

J'en veux pour preuve qu'en France, depuis 2010, les cinq cents plus grandes fortunes ont progressé de 1 000 Md€, passant de 200 Md€ à 1 200 Md€. Oui, vous avez bien entendu : passant de 200 Md€ à 1 200 Md€ en quinze ans !

Mais plutôt que d'actionner les leviers disponibles, on préfère répartir la pénurie. Vous acceptez l'accaparement de la valeur ajoutée par le privé. À la fin, il nous reste quoi ? Il nous reste à détruire le modèle social ou à pleurer ensemble...

Pour autant, même avec ces 300 M€ de moins, les Hauts-de-Seine restent un Département riche, puisque les DMTO s'élèvent à 453 M€ pour une population de 1,7 million d'habitants et un taux de pauvreté de 12,4 %. La comparaison avec la Seine-Saint-Denis, par exemple, est édifiante, puisque ce département compte à peu près le même nombre d'habitants, 1,7 million, un taux de pauvreté de 28,4 %, et perçoit 150 M€ de DMTO, soit une différence de 300 M€. On pourrait d'ailleurs prendre les Bouches-du-Rhône et le Nord pour comparer des départements qui, évidemment, ne sont pas la Creuse ou la Corrèze, mais des départements importants en population et en activité.

C'est d'ailleurs à l'époque où son budget présentait un fort excédent de plusieurs centaines de millions d'euros que la casse des services sociaux a été, ni plus ni moins, organisée. C'est ce démantèlement qui relève, pour votre part, soi-disant de la bonne gestion, dont on se félicite encore ici.

Car, rappelons-le, entre 2014 et 2019, ce sont mille trois cent trente-trois postes décomptés en équivalents temps plein qui ont été supprimés au total, et à y regarder de plus près, la moitié, soit cinq cent soixante-dix-huit, appartenaient au Pôle solidarité, qui a alors enregistré une baisse de ses effectifs de 43,4 %.

Nous le répétons inlassablement, mais je vais le redire ici : quand on a détruit, il est plus difficile et plus long de reconstruire. La situation des SST et de la MDPH en témoigne. On ne peut assurément pas se gargariser d'avoir retrouvé des services sociaux performants, même si on se félicite évidemment du réajustement en cours ; il était temps !

Toutefois, il faut dire les choses comme elles sont : une part de ce travail qui devait être assurée et qui n'est pas assurée par le Conseil départemental ou pas complètement par le Conseil départemental est réalisée par les CCAS de nos villes ou par les associations. C'est bien pour cette raison que, peu ou prou, cela tient.

On se targue ici, dans cette Assemblée, d'augmenter cette année le budget alloué à la solidarité, mais comme cela a été dit, c'est pour l'essentiel lié à l'augmentation des allocations obligatoires.

Parlons un peu investissement. Les 20 M€ dévolus, a priori, hors contrat avec la Commune, pour une participation sur le parc de l'île Seguin étaient-ils vraiment prioritaires ? Ce secteur à proximité du bois de Boulogne n'est pourtant pas vraiment en déficit d'espaces verts par rapport à d'autres villes, d'autant que cet endroit, l'île Seguin, a déjà bénéficié

d'une participation majeure du Département avec la construction de La Seine Musicale, qui nous coûte encore 18 € par an. Pleut-il toujours où c'est mouillé, Monsieur le Président ?

Vous avez financé les études pour le prolongement de la ligne 18. Allez-vous participer au tour de table afin de réaliser ce prolongement qui, je le rappelle, avait été écarté par le Premier ministre Edouard Philippe en raison de son coût et d'une interrogation quant à son utilité ? À l'évidence, ce projet ne dessert sur son passage qu'une seule commune des Hauts-de-Seine : Rueil-Malmaison. L'intérêt pour les Altoséquanais étant plus que mesuré, se pose ici la question de l'utilité sociale du projet au regard de son coût financier.

Vous aménagez un musée à Saint-Cloud, dont le Maire ne voulait d'ailleurs pas. Était-il indispensable d'engager 120 M€ pour ce projet ?

Vous aurez compris mon propos : aujourd'hui, et compte tenu du contexte, il y a urgence à prioriser les investissements en direction des vrais besoins, comme les collèges, les quartiers d'habitat populaire, le logement social et la transition écologique. Faisons-nous une raison : nous ne sommes plus au temps où vous pouviez investir 300 M€ à La Défense. D'ailleurs, allez-vous remettre en cause cet accord qui coûte 30 M€ par an au Département ?

Aujourd'hui, nous payons aussi vos errements relatifs aux bâtiments dont le Conseil départemental est propriétaire, ou peut-être même ceux que nous allons payer. Vous vous êtes gargarisés d'acheter de nouveaux locaux, comme à l'Arena, pour 200 M€, ou encore l'immeuble SoWork, devenu Arc, pour 104 M€ payés cash. Dans le même temps, vous avez quitté ceux dont vous étiez propriétaires, car vous pensiez les vendre à prix d'or. Maintenant, la situation est toute autre et cette stratégie s'avère aventureuse. N'aurait-il pas mieux valu louer des locaux pendant trois ans, le temps de rénover ceux dont vous étiez propriétaires, plutôt que de mener la politique d'acquisition supplémentaire ?

Je le répète ici, si l'une des issues consiste à transformer certains immeubles de bureaux en logements, il faut, à l'image de la proposition faite par Monsieur Yché, ex-Directeur de CDC Habitat, dans son rapport : accepter de dévaloriser fortement ces actifs immobiliers, en un mot, revoir drastiquement l'estimation de la valeur des bâtiments.

La situation actuelle des collectivités locales, nous vous la devons en partie. Elle est le fruit de choix de politique générale auxquels vous avez participé et qui constituent un nouveau tournant, ni plus ni moins, reaganien. C'est bien votre idéologie qui nous a conduits ici.

D'ailleurs, quand on a accumulé de tels excédents pendant une décennie, n'incite-t-on pas les autres Départements et les pouvoirs publics à engager des mesures de péréquations successives qui pèsent et que vous décriez tant ? En faisant ainsi, vous les avez invités à prendre ce type de mesures auxquelles il fallait s'attendre ; je vous avais d'ailleurs mis en garde à ce sujet.

En 2024, la situation vous a surpris, soit. Mais un an plus tard, nous aurions pu nous attendre à ce que vous présentiez une analyse sur le plus long terme, qui dégage des priorités différentes, notamment en investissement, car soyons sérieux et cessons une bonne fois pour toutes de nous bercer d'illusions en attendant une reprise de la spéculation immobilière ou de la croissance qui permettraient de dégager des recettes importantes nouvelles.

Vous l'aurez bien saisi, je crois : le groupe GCCR ne partage pas les analyses et les orientations inscrites dans ce rapport. L'évolution des ressources disponibles nécessite sans doute un réexamen profond des politiques menées plutôt que de dégager des solutions qui s'apparentent parfois à du rafistolage.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Quelques points, si vous le permettez.

D'abord, vous êtes un peu sévère sur la rédaction du rapport ; cela a été dit par Monsieur Baguet, ce rapport a été écrit et envoyé alors que la loi de finances n'avait même pas été votée, puisqu'un Gouvernement avait été censuré et qu'on ne pouvait pas deviner ce qu'il y aurait dans la nouvelle loi.

Quand vous dites que mes propos, aujourd'hui, sont plus réalistes...

M. Jarry (hors micro).- Plus clairs surtout.

M. le Président.- Qu'ils sont plus clairs, c'est parce qu'on connaît la loi de finances. Écrire un document, à la décharge des services, quand on ne sait même pas ce qu'il y a dans une loi de finances était un exercice pour le moins compliqué, vous en conviendrez, Monsieur Jarry, parce que je pense que ce serait, sinon, un faux grief.

Il y a un point, en tous les cas j'espère, sur lequel on est tous d'accord dans ces bancs et quel que soit notre groupe politique : il faudra qu'à un moment donné, nous sortions de cette équation. On ne peut pas avoir des dépenses qui explosent, parce qu'il ne me semble pas qu'à l'avenir, la dépense des solidarités baisse. On sait pertinemment que la population va vieillir de plus en plus, on sait pertinemment qu'il y aura aussi des prises en charge de plus en plus fortes et, en même temps, on ne peut pas ne pas maîtriser nos dépenses. Je fais partie des élus locaux qui ont l'habitude de prendre leurs responsabilités et je demande qu'on nous donne la libre possibilité de nous autogérer, comme le prévoit, d'ailleurs, la Constitution, en ayant un impôt. S'il faut augmenter l'impôt, je l'augmente et j'explique aux populations. Mais aujourd'hui, on n'a même pas cette possibilité, on est soumis au bon vouloir de l'État, quel qu'il soit. Monsieur Jarry, je vous rappelle qu'il y a eu une époque où c'était Monsieur Hollande qui dirigeait, il ne me semble pas que Monsieur Hollande faisait partie de mes amis politiques, et il a fait la même politique.

(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)

M. le Président.- Oui, mais vous étiez aussi dans des Gouvernements, les Communistes, moins souvent mais vous l'étiez quand même...

M. Jarry (hors micro).- Il y a longtemps.

M. le Président.- Il n'y a pas si longtemps que cela.

Sur les péréquations, vous avez cité à nouveau la Seine-Saint-Denis ; je ne veux pas faire une fixation sur la Seine-Saint-Denis, mais comme vous m'en parlez sans arrêt... Vous avez dit : « Ils ont une population plus "pauvre", leur taux est supérieur », c'est vrai, on est à 12, ils sont à 32, mais, une fois encore, avec péréquation, quand vous dites qu'ils ont 300 M€ de moins de recettes, la péréquation est faite pour cela, elle leur rapporte. Mais en même temps, soyons honnêtes jusqu'au bout, ils n'ont plus le RSA, ils ne le gèrent plus, le RSA, ils se sont débrouillés pour le rendre à l'État !

Eh bien moi, je ne suis pas comme ça ; je l'ai dit tout à l'heure : j'assume mes responsabilités. Je voudrais que l'État, qui a décentralisé, nous compense à juste titre ou nous donne la possibilité d'agir sur nos recettes, mais qu'il nous laisse le gérer. A quoi cela

sert-il de redonner le RSA à l'Etat ? On ne peut pas vouloir d'un côté la décentralisation et dire après, dès qu'on l'a : « On vous la redonne » ; ce qu'il faut, c'est qu'elle soit bien faite, qu'elle soit accompagnée des compensations nécessaires. Et je pense que s'occuper en direct du RSA est plutôt une bonne chose pour nos concitoyens, parce qu'on est plus proche d'eux que ce que pourraient être les services de l'État.

Sur l'île Seguin et sur les investissements, vous nous reprochez de faire un parc sur l'île Seguin ; je suis étonné que Madame Trichet-Allaire n'ait pas bondi à ce moment-là sur son siège ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

On nous reproche maintenant de créer des espaces verts, alors que tout à l'heure on s'est félicité sur vos bancs de notre rapport sur l'arbre !

(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)

M. le Président.- Avoir 20 M€ pour créer un espace vert en lieu et place d'usines qui construisaient des voitures automobiles et qui polluaient me semble plutôt être dans le cadre que vous ne cessiez de réclamer de développement durable.

(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)

M. le Président.- Monsieur Jarry, je ne vous ai pas interrompu. Parfois, moi aussi, ce que vous dites m'énerve, mais quand vous avez les réponses, après, restez calme et serein. Moi, je suis resté calme et serein.

M. Jarry (hors micro).- Je suis calme.

M. le Président.- Oui, mais je ne vous interrompais pas.

Sur la ligne 18, effectivement, on participe, comme pour les transports, et je pense que les transports en région Ile-de-France sont quelque chose d'important, pour tous les salariés qui se déplacent pour aller à leur travail, cela leur fait gagner du temps et c'est moins polluant que les véhicules. Je regarde cela dans le cadre d'un intérêt général. La ligne 18 présente un intérêt général, vous avez dit : « pas beaucoup pour les habitants des Hauts-de-Seine ». Certes, nous sommes au Département des Hauts-de-Seine, mais nous

ne sommes pas une île déserte au milieu de l'océan, et si la ligne 18 arrive à La Défense, elle arrive dans les Hauts-de-Seine, mais, en tous les cas, elle dessert aussi tout le sud, voire l'ouest, pour amener des gens qui travaillent chez nous, à La Défense. Au lieu de faire deux heures de transport dans les embouteillages, qu'ils prennent des transports en commun ne me paraît pas quelque chose, là aussi, de totalement incohérent en termes de développement durable et aussi pour les gens, qui se lèvent le matin et qui rentrent tard le soir, de pouvoir passer beaucoup moins de temps dans les transports.

Sur nos locaux, ils étaient d'ailleurs vétustes ; j'en veux pour preuve l'ancien Hôtel du Département, y compris d'autres locaux où nos services étaient dispersés, qui prenaient l'eau quand il pleuvait. Qu'on ait construit des locaux pour rassembler nos personnels, en même temps, cela nous a fait faire des économies, en particulier des économies sensibles en coûts d'énergie et même en termes de fonctionnalités, puisque nos personnels étaient ensemble au lieu d'être disséminés sur plusieurs sites.

Si on n'arrive pas à vendre aujourd'hui, ce n'est pas gênant, nous avons un peu de temps devant nous, mais en même temps, il ne faudra pas nous mettre des bâtons dans les roues quand nous voudrons vendre, parce que nous respectons le choix des Communes, ce qu'elles veulent. Il me semble que l'Hôtel du Département est sur la ville de Nanterre, que vous connaissez bien, donc il faut peut-être changer son affectation. Vous en êtes d'accord et je vous en remercie, parce que nous n'arrivons pas à vendre en fonction de ce que vous vouliez en tant que Maire et nous respectons votre choix. Maintenant, vous êtes d'accord pour qu'on revoie le programme ; j'espère que lorsqu'on l'aura revu ensemble, on sera à même de vendre et d'avoir une recette. Vous n'allez pas me reprocher de vous écouter, Monsieur Jarry, et de faire sur votre ville ce que vous souhaitez, parce que sinon, on peut faire autrement, je vous le garantis, il n'y a pas de problème.

Sur d'autres dépenses, oui, on va faire des économies, mais je vais vous donner quelques exemples, je veux préserver au maximum les investissements, et on ne touche pas aux collèges, on ne reporte pas de construction...

M. Jarry (hors micro).- Je parlais de priorités.

M. le Président.- Les collèges restent dans nos priorités.

Je vais vous donner deux/trois exemples de choses que nous allons supprimer ou même que nous ne supprimons pas, c'est par notre travail que cela amène des économies.

Par exemple, sur les fluides, il y a une baisse des coûts et, en même temps, le fait de construire les collèges, de construire les SST, de construire des locaux neufs et de ne plus avoir des locaux qui étaient des passoires thermiques, cela va représenter 6,5 M€ d'économies, rien que là. Cela touche à qui ? À personne !

Je prends un autre exemple : quand on arrête d'avoir un stand à l'Université des Maires. En quoi est-ce primordial que nous ayons, le Département, un stand à l'Université des Maires de l'ouest parisien ? Il ne me semble pas que ce soit obligatoire.

Les contrats de développement, on avait dit qu'on n'indexerait pas, il y avait un accord de tout le monde. Eh bien, la non-indexation, c'est 1,2 M€ d'économie.

Et je pourrais multiplier les exemples, mais on en discutera au moment du budget.

En revanche, Monsieur Jarry, quand vous dites qu'on fait des dépenses d'investissement qui induisent des dépenses importantes, vous en avez oublié une, parce que vous en profitez bien, quelque chose qu'on a créé, qui n'existait pas : les Quartiers d'avenir, pour le logement.

Vous savez, Nanterre, combien vous allez avoir sur trois opérations ? 36 M€, que la Ville de Nanterre ne va pas avoir à déboursier de son budget ! 36 M€ ! (*Réactions sur les bancs de la Majorité départementale*)

Alors, je ne vous demande pas de dire « merci », mais vous voyez que nous agissons pour les Communes, Monsieur Jarry, et en particulier pour que les gens puissent habiter dans des logements décents dans vos villes. Et quand on me dit que les gens sont heureux d'habiter dans les Hauts-de-Seine, c'est aussi parce que – je le reconnais, on ne fait pas tout seul – il y a un travail important des Maires. Alors, quand Monsieur Timotéo critique le fait que 75 % des Hauts-séquanais sont heureux de vivre dans les Hauts-de-Seine, en même temps, il critique les trente-six Maires élus locaux et leurs Conseils municipaux qui travaillent avec nous pour faire en sorte que nos concitoyens soient heureux d'habiter dans notre département. Ce n'est pas mon cas ; moi, je suis très heureux que nos concitoyens soient contents d'habiter dans les Hauts-de-Seine et de ce travail en commun.

Je peux le dire aussi pour les autres. Au total, on en est à 92 M€ pour les quartiers d'avenir, et les dossiers déposés représentent 83 M€. Cela fait 170 M€ qui ne sont absolument pas obligatoires, légalement, donc, Monsieur Jarry, si vous le souhaitez, je supprime quand vous voulez, pas de problème ! (*Sourires sur les bancs de la Majorité départementale*)

M. Jarry (hors micro).- J'ai dit que cela faisait partie des priorités.

M. le Président.- Nous avons donc pris acte du débat d'orientation budgétaire, je pense que nous avons bien débattu.

**Rapport n° 25.60 – Taxe de publicité foncière ou droit d'enregistrement –
Modification du taux.**

Nous passons au rapport suivant avec Monsieur Baguet.

M. Baguet.- Monsieur le Président, je l'ai présenté tout à l'heure.

M. le Président.- Je n'ai pas d'inscrit, mais comme cela a été inscrit ce matin, si quelqu'un... Non ?

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 25.29 – Compte-rendu des actions en justice.

Nous passons au rapport 25.29, qui est le compte-rendu des actions en justice.

Je n'ai pas d'inscrit.

Nous prenons donc acte à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 25.30 – Avis de la Chambre régionale des compte Ile-de-France – Rejet d'une demande d'inscription d'une dépense obligatoire.

Rapport 25.30 : il s'agit de l'avis de la Chambre régionale des comptes sur le rejet d'une demande d'inscription d'une dépense obligatoire.

Je n'ai pas d'inscrit.

C'est donc le même vote : adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 25.31 – Mise en réforme de biens divers départementaux.

Rapport 25.31 : il s'agit de la mise en réforme de biens divers départementaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport n° 25.34 – EPTB Seine Grands Lacs – Approbation des statuts et désignation.

Rapport 25.34 : Rapport 25.34 : il s'agit de l'EPTB Seine Grands Lacs, l'approbation des statuts et des désignations.

La première délibération concerne l'approbation des nouveaux statuts.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

La délibération suivante concerne deux nominations ; on vous propose Monsieur Larghero et Monsieur de la Roncière.

Je n'ai pas d'inscrit.

Qui est contre ?

Abstention ?

M. Timotéo (hors micro).- On ne prend pas part au vote.

M. le Président.- Le groupe de Monsieur Timotéo ne prend pas part au vote.
Le groupe de Monsieur Datcharry vote ?

M. Datcharry (hors micro).- Oui.

M. le Président.- D'accord.

Rapport n° 25.35 – Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) – Désignation.

Rapport 25.35 : il s'agit du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ; là aussi, il s'agit de désignations.

Il vous est proposé :

- Monsieur Yves Révillon et Madame Dominique Trichet-Allaire pour la formation plénière ;

- et Monsieur Yves Révillon pour la formation spécialisée.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.36 – Assainissement – Convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la résorption des mauvais branchements.

Rapport 25.36 : il s'agit de la convention de mandat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la résorption des mauvais branchements.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

CULTURE

Rapport n° 25.37 – Musée du Grand Siècle – Contrat de prêt – Stanze del Vetro – Venise.

Rapport 25.37 : il s'agit du musée du Grand Siècle, avec un contrat de prêt.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.38 – Musée du Grand siècle – Contrat de prêt d'une œuvre – Musée de Montmartre – Exposition « *Maximilien Luce* ».

Rapport 25.38 : toujours pour le musée du Grand Siècle, un contrat de prêt d'une œuvre du musée de Montmartre.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.39 – Château de Sceaux, musée départemental – Contrat de prêt – Exposition « *Les Maisons de plaisance en Ile-de-France de Louis XIV à Napoléon III* ».

Le rapport 25.39 concerne le Château de Sceaux, concernant un contrat de prêt.

Là aussi, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.40 – Archives départementales – Prêt de trois documents – Musée d'art et d'histoire – Ville de Meudon.

Le rapport 25.40 concerne les Archives départementales, le prêt de trois documents pour le Musée d'art et d'histoire de la ville de Meudon.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.41 – Compte-rendu des arrêtés de tarification – Secteur culturel – Année 2024.

Rapport 25.41 : le compte-rendu des arrêtés de tarification concernant le secteur culturel pour l'année 2024.

Je n'ai pas d'inscrit.

Nous avons pris acte à l'unanimité.

Rapport n° 25.42 – La Seine Musicale – Rapport annuel du partenaire – 2023.

Nous avons ensuite le rapport 25.42 : le rapport annuel de notre partenaire concernant La Seine Musicale pour l'année 2023.

J'ai une inscrite : Madame Barthélémy-Ruiz. Vous avez la parole, Madame...

(Madame Mouaddine se manifeste.)

... et Madame Mouaddine aussi ; d'accord.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Nous aimerions saisir l'opportunité de la présentation du rapport annuel du prestataire d'exploitation de La Seine Musicale pour parler rapidement de la Maîtrise des Hauts-de-Seine.

En effet, nous mettons des locaux de La Seine Musicale à la disposition de cet organisme, en plus d'être leur principal soutien financier, avec 1,7 M€.

Les récentes révélations de nouveaux témoignages quant à l'emploi de méthodes brutales, de violences verbales et physiques, d'attouchements, de propos antisémites, racistes ou sexistes et d'intimidations et humiliations, en son sein, démontrent l'ampleur du problème soulevé par les premières plaintes déposées l'été dernier. On a tous vu, je pense, les extraits que France Musique, *La lettre du Musicien* et d'autres médias reconnus comme sérieux ont donnés comme citations, et c'est vrai que c'est assez impressionnant.

De plus, des parents, comme ils ont dû le faire avec d'autres collègues membres de l'Assemblée départementale, en particulier dans les villes qui participent au financement ou prêtent des locaux à la Maîtrise, nous ont alertés depuis quelques semaines sur leur manque de confiance quant au processus d'audit interne engagé par la Maîtrise.

Bien sûr, nous ne sommes pas, en tant que Collectivité, membres du Conseil d'administration de cette institution, ce qui serait peut-être à faire évoluer compte tenu de l'importance de l'aide financière que le Département apporte. Puisque nous ne sommes pas membres du Conseil d'administration, notre marge de manœuvre est contrainte sur certains points, mais je crois que nous partageons tous ici le désir sincère d'accompagner au mieux les élèves et leurs familles, ainsi que la Maîtrise elle-même.

Le Conseil départemental n'hésite pas à prendre des mesures conservatoires au sein de ses propres services et prestataires dès qu'il y a un soupçon de quoi que ce soit, et en particulier de violences sexistes et sexuelles ou de situations qui menacent la protection des enfants. On sait que notre Département y est très attaché.

Alors, pour soutenir les victimes et éviter que des situations inacceptables ne se reproduisent, nous pouvons prendre dès à présent des positions claires, qui ne nuiront ni à l'institution, ni aux enquêtes de police ou internes, ni aux victimes.

Ainsi, en amont du vote de notre subvention annuelle à la Maîtrise, qui adviendra normalement lors d'une prochaine Commission permanente, nous aimerions formuler trois questions ou suggestions :

- Premièrement, pouvons-nous envisager de demander formellement la mise en retrait complète et effective du Directeur artistique, Gaël Darchen, en attendant que les nouveaux témoignages soient l'objet d'une enquête interne approfondie ? Nous avons entendu dire qu'il ne venait plus sur place, notamment depuis le jour où, Monsieur le Président, vous avez été auditionné par la commission d'enquête parlementaire, mais

formaliser cette situation apporterait plus de sécurité aux parents, dont certains, après avoir dénoncé des faits concernant, par exemple, leur fille, nous ont dit avoir fait l'objet de menaces à mots couverts ; plusieurs ont d'ailleurs retiré leurs enfants de la Maîtrise à titre conservatoire.

- Deuxièmement, le premier audit ayant essentiellement porté sur des aspects financiers, le Conseil départemental pourrait-il faire la proposition à la Maîtrise d'engager un organisme d'audit extérieur, à la manière de la Fondation anciennement dénommée « Abbé Pierre », comme exemple récent, afin de restaurer la confiance envers le processus d'enquête interne ?

- Enfin, troisièmement, le Conseil départemental pourrait-il auditionner le Conseil d'administration de la Maîtrise concernant leurs dispositions relatives à la protection de l'enfance, afin d'en vérifier la solidité et d'intégrer cet aspect à toute convention de financement future ?

Je vous remercie.

M. le Président. - Madame, je ne vous ai pas interrompue, je vous ai laissé parler, parce que c'est un sujet délicat et je ne voulais pas donner le sentiment que je me dérobe. Pour autant, cela n'a rien à voir avec l'ordre du jour ; rien ! Et je pense que si vous vouliez qu'on débattenne de cela, nous aurions pu le faire. Je n'ai jamais refusé de vous recevoir, de discuter avec vous ou avec vos collègues pour expliquer un problème, plutôt que de le faire, comme vous le faites, en pleine séance publique, devant la presse. Je n'apprécie pas, je vous le dis, mais je vais vous répondre.

Premier point, nous ne sommes pas au Conseil d'administration, pour une bonne et simple raison, même si nous donnons beaucoup d'argent, comme pour d'autres associations : parce que je n'ai pas envie que vous soyez en gestion de fait, c'est la loi, et vous savez que la gestion de fait est réprimable et que cela comporte de gros risques.

Deuxième point, des plaintes ont été déposées paraît-il, je ne les remets pas en cause, mais en même temps, la présomption d'innocence existe dans ce pays. Tant que les choses ne sont pas allées au bout, je me préserverai d'émettre un quelconque avis de culpabilité ou d'innocence, parce que je crois qu'il est important dans la société actuelle, effectivement, d'avoir de la compassion pour les victimes, mais aussi de respecter la présomption d'innocence. Or, ce que vous avez laissé supposer, par ce que vous entendez

ou vous avez entendu et que vous reprenez à votre compte, est plutôt à charge que l'inverse.

Je laisse ceux qui le font le faire, mais en tous les cas, jamais je ne le ferai – ce qui ne veut pas dire, parce qu'il faut toujours se méfier de la déformation des propos – que je ne suis pas compatissant vis-à-vis des gens qui ont pu déposer plainte ou témoigner. Une fois encore, je ne mets pas nécessairement en doute ce qu'ils ont dit.

Sur le fait du retrait, celui-ci est effectif, il est totalement effectif. Effectivement, c'est l'une des mesures que j'avais demandées à l'association. Même si nous ne sommes pas dedans, même si je n'ai pas à diriger cette association qui a un Conseil d'administration, un Président, c'est à eux de diriger, mais j'avais demandé deux choses :

- au Président de l'association, le retrait du Directeur, dans l'attente ;
- j'ai saisi le Procureur dès que j'ai été informé des problèmes, demandant que les enquêtes puissent être conduites, tout en respectant le droit, mais assez rapidement si possible. C'est une situation qui n'est facile pour personne, que ce soit là ou ailleurs lorsqu'il y a des cas comme cela, et on voit bien qu'entre les délais de prise de décision et les délais de la justice, les temps sont parfois longs, ce qui fait que les choses peuvent paraître peu claires et compliquées.

Nous avons donc pris les mesures en ce qui nous concerne. Le Président de l'association en a pris aussi : des formations ont été mises en œuvre pour les personnels, etc. Je ne vais pas vous donner tout le détail ici ; une fois encore, cela n'a pas à être évoqué comme cela. Si vous voulez un rendez-vous, vous le demandez, on vous recevra et on vous dira les mesures qui ont été prises par l'association, pas par nous, nous n'avons pas à nous immiscer dans les associations que nous subventionnons ; il y en a tellement qu'on n'en finirait pas.

Je rappelle qu'au départ, la commission d'enquête ne portait pas sur la Maîtrise des Hauts-de-Seine, elle était sur des problèmes et des dénonciations ou des plaintes dans le milieu du cinéma, et par la suite, cette commission d'enquête s'est aussi penchée sur la Maîtrise, et prochainement, paraît-il, va aller aussi vers le théâtre. Là aussi, c'est bien de préciser : il n'y a pas une commission d'enquête propre à aller voir la problématique de la Maîtrise des Hauts-de-Seine.

Madame Mouaddine ?

Mme Mouaddine.- Monsieur le Président, chers collègues,

Notre groupe va donner acte de ce rapport. Néanmoins, nous continuons de nous interroger sur les irrégularités qui sont signalées depuis plusieurs années dans les pratiques de l'exploitant privé de cet équipement.

Ces dernières années, le Département a adressé plusieurs mises en demeure à Tempo-Ile-Seguin pour que ce dernier transmette l'intégralité des comptes sociaux et comptes de résultat des entités opérant sur le site. Ce partenaire minimise, semble-t-il, les recettes générées par celles-ci, au détriment du Département.

Nous continuons donc à dénoncer cette opacité de gestion et je rejoins ici les remarques déjà formulées dans le passé par les collègues de notre groupe, notamment Pierre Ouzoulias, qui soulignait combien ces problèmes sont le résultat malheureusement inéluctable du montage juridique et financier du partenariat public-privé décidé il y a plus de dix ans, un PPP auquel notre groupe s'était clairement opposé et qui ne faisait pas non plus l'unanimité dans la Majorité départementale de l'époque.

Aujourd'hui, notre Collectivité doit assumer une charge de près de 18 M€ par an dans le cadre de ce PPP, comme l'a rappelé mon collègue Patrick Jarry. Cette charge annuelle, d'une durée de trente ans, tend, de fait, à obérer le budget de la culture, et dans cette période où les contraintes budgétaires sont évoquées, nous ne souhaitons pas voir le reste des politiques culturelles en souffrir.

Sur le plan national, vous le savez, le budget du ministère de la Culture pour 2025 subit une réduction drastique de 50 M€, s'ajoutant aux 100 M€ déjà supprimés en 2024. Le Pass Culture, essentiel pour l'accès des jeunes aux pratiques culturelles, est amputé de 35 M€. Ces choix budgétaires privent des milliers d'enfants, notamment issus des classes populaires, d'accès au théâtre, aux musées, au cinéma. Des compagnies et des associations vont disparaître, en particulier celles qui interviennent dans les écoles et sont rémunérées *via* le Pass Culture.

Concernant notre Département, nous avons ainsi appris la suppression du festival Chorus pour cette année, alors même que nous étions, à l'inverse, demandeurs d'un déploiement de cette initiative au plus près des villes et des quartiers.

Nous profitons donc de cette occasion pour réaffirmer notre attachement à la culture et à tous ses acteurs, notamment associatifs, et pour souligner aussi qu'il est

impératif de sanctuariser les budgets culturels et artistiques, non seulement pour des raisons patrimoniales et créatives mais aussi pour des raisons démocratiques et sociales.

Les grands équipements comme La Seine Musicale ont un rôle à jouer dans le rayonnement culturel, mais il est tout aussi essentiel de garantir des infrastructures et des dispositifs permettant d'irriguer l'ensemble du territoire, afin que la culture soit accessible à tous, quel que soit l'âge, le milieu social ou le lieu de résidence. L'accès à la culture est encore trop souvent entravé par des barrières sociales et des contraintes économiques. Notre responsabilité est donc de lever ces obstacles en déployant les moyens nécessaires pour que chaque citoyen puisse en bénéficier pleinement.

M. le Président.- Concernant les comptes d'exploitation, ils nous sont transmis. Là, on parle de 2023 ; entre-temps, on est début 2025, il y a un décalage. Effectivement, au début, il fallait que tout cela se mette en route ; c'est le cas maintenant, nous avons les comptes d'exploitation.

Sur le partenariat public-privé de La Seine Musicale, je rappelle, pour ceux qui ne le savent pas, parce que vous laissez supposer que 18 M€, c'est énorme, mais cela concerne à la fois l'investissement et le fonctionnement, cela couvre les deux. Le Département n'a donc pas supporté le coût d'investissement de plusieurs centaines de millions d'euros au départ, tout cela est étalé, y compris les dépenses de fonctionnement, et quand le contrat arrive à terme, il faut que les lieux soient en bon état de fonctionnement.

En même temps, je précise aussi que gérer un tel objet culturel, malgré les bonnes compétences de nos personnels, ce n'est pas notre vocation et ce n'est pas à nous de faire tourner un tel établissement, où des spectacles très importants se produisent. Je crois que vous avez déjà eu l'occasion d'y aller quelques fois, et avec tout le respect que j'ai pour nos théâtres locaux ou scènes locales, ce n'est pas la même chose du tout, et donc, cela ne peut être géré que par le privé, comme ailleurs pour ce type de grande salle, et pas que dans les Hauts-de-Seine.

Concernant le festival Chorus, dans les économies, effectivement, nous avons décidé de faire un an sur deux, mais de garder la part dédiée aux jeunes, justement parce que nous prenons soin de ce que vous avez dit. Ce qui va être supprimé, c'est la partie grand public... (*Madame Mouaddine acquiesce.*)

Vous dites « oui » maintenant, mais c'est bien de le dire. Or, vous ne l'avez pas dit, vous avez laissé supposer qu'on supprimait pour les pauvres enfants.

Je précise bien – puisque vous acquiescez, donc c'est que c'est vrai –, pour les enfants, cela reste, c'est pour le grand public que l'édition 2025 est suspendue. Le grand public reviendra l'an prochain. Parce qu'une fois encore, et Monsieur Jarry a eu l'honnêteté de dire que mon langage était clair – oui, j'essaye d'être clair –, il faudra que l'on fasse 30 M€ d'économies, et si je ne veux pas toucher des choses importantes, il faut bien que j'en trouve quelque part. Donc je pense qu'aujourd'hui, dans le contexte où nous sommes, si on ne veut pas toucher aux solidarités, si on ne veut pas toucher à un certain nombre de choses, le grand public peut accepter qu'une année, il n'y ait pas de festival et qu'on préserve pour la jeunesse.

Je n'ai plus d'inscrit.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Rapport n° 25.43 – La Seine Musicale – Contrat de protection des données – STS Évènements.

Nous passons au rapport suivant, le 25.43, avec, toujours pour La Seine Musicale, le contrat de protection des données avec STS Évènements.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 25.44 – Requalification de la RD 910, dite « *Voie Royale* » sur les communes de Chaville, Sèvres et Saint-Cloud – Prorogation de la déclaration de projet et de la déclaration d'utilité publique.

Rapport 25.44 : il s'agit de la requalification de la route départementale 910 dite « Voie Royale » sur les communes de Chaville, Sèvres et Saint-Cloud, la prorogation de la déclaration de projet et de la déclaration d'utilité publique.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

Rapport n° 25.45 – Coopération internationale – Haïti – Programme de soutien à la filière cacao – 2025.

Rapport 25.45 : il s'agit d'un rapport concernant notre coopération internationale avec Haïti et le programme de soutien à la filière cacao pour l'année 2025.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.46 – Coopération internationale – Cambodge – Programme de développement agricole – 2025.

Sur le 25.46, il s'agit de la coopération internationale toujours, mais, cette fois-ci, avec le programme de développement agricole pour l'année 2025 avec le Cambodge, je n'ai pas d'inscrit, finalement ? Non.

Même vote, je suppose : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.47 – Coopération internationale – Mobilité Solidaire – 1^{ère} session 2025 – Retrait d'une aide au titre du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires.

Rapport 25.47 : toujours concernant la coopération internationale, Mobilité Solidaire pour la première session 2025 et le retrait d'une aide au titre du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires parce qu'ils n'ont pas donné suite.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

ÉDUCATION

Rapport n° 25.48 – Collèges publics – Aide sociale à la demi-pension – Subventions initiales et complémentaires – Année 2024-2025.

Rapport 25.48 : il s'agit de l'aide sociale à la demi-pension, des subventions initiales et complémentaires pour les collèges publics pour l'année 2024-2025.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.49 – Sectorisation des collèges – Mise à jour.

Rapport 25.49 : il s'agit de la sectorisation des collèges et de la mise à jour.

J'ai un inscrit : Monsieur Jarry.

M. Jarry.- Bien sûr !

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Maintenant que les chiffres des IPS sont enfin rendus publics, nous savons de manière certaine et incontestable que la non-mixité est une des raisons qui expliquent l'aggravation de l'échec scolaire dans notre département et dans notre pays.

Ils sont édifiants. J'en veux pour preuve que les dix collèges publics présentant les IPS les plus faibles sont implantés dans six communes, certaines en accueillant plusieurs. Sans surprise, il s'agit de Colombes, de Villeneuve-la-Garenne, de Nanterre, de Gennevilliers, de Bagneux et de Clichy. Dans le même ordre d'idées, les dix établissements présentant les IPS les plus élevés, si l'on exclut l'école de danse de l'Opéra de Paris pour

des raisons évidentes, sont situés dans les huit communes suivantes : Rueil-Malmaison, Meudon, Vanves, Clamart, Neuilly-sur-Seine, Antony, Sceaux et Saint-Cloud.

Certaines de nos villes ont entamé leur évolution, notamment par le biais des dispositifs de l'Agence nationale de rénovation urbaine, pour favoriser la mixité des logements et, par voie de conséquence, des populations. Cet effort de mixité serait d'ailleurs plus rapide et plus efficient si les Villes qui sont en deçà du taux minimum de logements sociaux édicté par la loi cessaient de s'arc-bouter en plaçant leur énergie au service du contournement de la règle plutôt que de s'y conformer et si toutes les Communes acceptaient de produire 30 % de logements sociaux dans le flux.

Ces rééquilibrages opérés par les Communes, notamment *via* les projets ANRU, se font sur le temps long, car nous avons affaire à l'humain. Mais ces dispositions ne suffisent pas et il convient de s'atteler sérieusement à la question de la mixité sociale au sein des collèges.

Ma proposition consisterait à expérimenter un dispositif en direction des collégiens qui vont, par exemple, s'installer dans le nouveau quartier des Groues à Nanterre, car, rappelons-le, vous n'avez pas voulu d'un collège dans ce secteur. Or, ce sont cent soixante-douze logements qui seront livrés à la rentrée 2025, cent soixante et onze à la rentrée 2026 ; si on applique le coefficient théorique de 20 % de collégiens, ce seront, à court terme, soixante-dix jeunes qui devront être répartis ailleurs. Nous savons d'ores et déjà qu'ils ne pourront être accueillis dans la plupart des collèges implantés à Nanterre, par exemple à Victor Hugo, tel que vous le pensez, à trente minutes à pied des Groues et déjà en saturation d'effectifs, ni même à Paul Eluard ou à République, qui présentent une capacité d'accueil théorique de six cents élèves, mais qui, du fait de leur classement en REP et de la configuration des locaux, n'ont pas la capacité d'accueillir d'effectifs supplémentaires à ce niveau. Le seul établissement vers lequel ils pourraient être dirigés serait André Doucet, à quarante minutes de marche des Groues, et encore, il faudrait réaliser des travaux pour que cela soit possible.

Face à ce constat, la réponse est simple, et il suffit de se munir d'un plan pour le constater : le collège des Champs Philippe à La Garenne-Colombes ne se trouve qu'à dix minutes de marche, de même que celui de Georges Seurat à Courbevoie. Autre avantage : présentant respectivement un IPS de 115 et 119, cette démarche serait le gage d'un effort vers la mixité, et ce serait d'autant plus pertinent que nous savons que les communes

susceptibles d'accueillir les collégiens nanterriens enregistrent des baisses d'effectifs du fait de la démographie.

Dans le même ordre d'idées, je pense aussi au projet de reconstruction du collège Evariste Galois du Parc sud, qui pourrait accueillir des élèves en provenance de Puteaux, tandis que le collège de Puteaux pourrait accueillir des élèves nanterriens, et ainsi favoriser la circulation des élèves entre nos deux villes. Vous semblez vouloir mettre un terme à ce projet, qui, j'en suis convaincu, a du sens. En un mot, ne cédez pas à la facilité !

Pourtant, utiliser la sectorisation pour développer la mixité sociale dans les collèges porte ses fruits et a déjà été mis en place dans certains territoires ; je pense évidemment à Paris. Cela donne pleine satisfaction et cela est reconnu par tout le monde. Alors pourquoi pas dans le département des Hauts-de-Seine ? Pourquoi ne pas agir en faveur de nos enfants et de leur réussite ?

C'est d'autant plus pertinent que les projets de tramways qui sont en train de voir le jour à l'échelle du département et la future ligne 15 ouest, qui reliera le nord au sud d'ici quelques années, rendent possible cet effort de mixité, car on peut considérer que les tranches d'âge des jeunes concernés leur permettent de prendre les transports en commun. C'est d'ailleurs déjà le cas des familles pratiquant l'évitement scolaire qui envoient leurs enfants dans le privé.

Je ne vois donc rien qui nous empêche de nous engager dans cette démarche.

Faisons en sorte que notre Département, à la traîne en matière de mixité sociale, rattrape ce retard et se montre sur ce point, pour une fois, innovant !

Merci.

M. le Président.- D'abord, avant de rentrer sur les collèges, vous avez commencé et terminé vos propos en disant : « *Département à la traîne de la mixité sociale* ». Je suis un fort partisan de la mixité sociale ; d'ailleurs, j'essaye d'agir en ce sens et je l'ai fait dans ma Commune, dont j'ai été Maire pendant vingt-cinq ans, malgré les embûches posées par mon Opposition, j'y reviendrai. Mais la mixité sociale, c'est dans les deux sens. Il faut que les Villes qui ne sont pas au seuil SRU s'emploient à l'atteindre, et toutes ces Communes font de gros efforts. Il me semble qu'encore dernièrement, nous avons délibéré pour aider la Ville d'Antony à acquérir des logements qu'ils vont transformer en logements sociaux, qui vont leur permettre de dépasser le seuil de la loi SRU ; vous

voyez que notre Département, alors qu'il n'y aurait pas une obligation légale, aide les Communes. Et cela commence à se voir aussi dans l'autre sens : effectivement, dans des villes où il y avait des quartiers à 100 % de logements sociaux – les villes que vous avez citées, où finalement, il n'y a pas de vraie mixité sociale –, à travers l'ANRU et d'autres dispositifs, comme la délibération que nous avons prise avec Quartiers d'avenir pour aider ces communes, nous agissons en faveur de la mixité, afin de passer, comme dans les opérations que vous menez à Nanterre, de 100 % de social à 60-70 %, pour commencer à créer une mixité. À partir du moment où les quartiers eux-mêmes vont évoluer, on suppose et on peut espérer que dans les collèges, cette mixité viendra également.

Toutefois, en attendant, sur le collège que vous indiquiez avec Puteaux, il n'y a pas, à l'heure actuelle, de volonté partagée par les Communes, d'une part. D'autre part, sur la commune de Nanterre, si on regarde les effectifs globaux, ce qui est fait par l'Éducation nationale, et pas collège par collège, il y a deux collèges de trop, on pourrait en fermer deux, donc on ne va pas en construire un au nom d'une mixité avec Puteaux. Nous gérons quand même, Monsieur Jarry, de l'argent public et on vient de dire lors de cette séance, en discutant sur le DOB, que les choses étaient difficiles.

Pour autant, sur l'autre partie, le quartier des Groues, j'ai reçu un courrier de Monsieur le Maire récemment, daté du 10 janvier, je l'ai reçu le 14, et je lui ai répondu le 4 février – vous voyez que je prends soin de répondre vite au Maire –, pour lui dire que nous étions tout à fait d'accord pour travailler là-dessus, pour que des élèves puissent être accueillis sur La Garenne-Colombes ou Courbevoie, mais qu'on ne pouvait pas le faire seul. Il faut effectivement que les services de la Ville de Nanterre travaillent avec les nôtres, mais aussi ceux de l'Éducation nationale. Il ne vous aura pas échappé, quand même, que la carte scolaire, c'est l'Éducation nationale, ce n'est pas nous qui la décidons – nous pouvons faire des suggestions, mais il faut que ce soit partagé avec l'Éducation nationale –, et aussi, c'est la moindre des choses, en concertation avec les deux autres Villes où on veut que des élèves soient accueillis.

Je lui ai donc répondu le 4 février ; le temps que cela arrive, il a dû recevoir cela récemment, et je compte sur Madame Léandri, notre Vice-présidente, qui suit parfaitement ces dossiers, pour organiser dans les jours qui viennent les réunions nécessaires pour que nous puissions avancer sur ce sujet.

Je n'ai pas d'autre intervention.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.50 – Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Affiliation de nouveaux organismes.

Rapport 25.50 : il s'agit du Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines, l'affiliation de nouveaux organismes.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

HABITAT – RÉNOVATION URBAINE

Rapport n° 25.51 – Quartier d'avenir Hauts-de-Seine – Colombes – Projet de renouvellement urbain du Petit-Colombes – Attribution de quatre subventions.

Rapport 25.51 : on y revient, les Quartiers d'avenir, concernant Colombes, justement ; vous ne l'aviez pas vu, celui-là...

M. Benarafa.- On le vote à chaque fois, celui-là.

M. le Président.- Il disait qu'il n'y avait rien à Colombes au début, vous n'étiez pas encore arrivée, Madame...

M. Benarafa.- Habitat Hauts-de-Seine.

M. le Président.- Un projet de renouvellement urbain du Petit-Colombes pour attribution de quatre subventions pour un petit total de 16,4 M€. Vous voyez, on n'oublie pas Colombes, Monsieur Benarafa.

Je mets donc ce rapport aux voix, et nous sommes tous unanimes pour aider la Ville de Colombes.

Rapport n° 25.52 – Quartier d’avenir – Projet de renouvellement urbain du centre-ville de Villeneuve-la-Garenne – Attribution d’une subvention.

Rapport 25.52 : toujours Quartier d’avenir, pour un projet de renouvellement urbain du centre-ville de Villeneuve-la-Garenne, une attribution de subvention que va sûrement voter Monsieur Datcharry, puisque c’est pour améliorer la vie des habitants, pour un petit montant, 4,5 M€, mais il y en a d’autres qui vont arriver ; n’est-ce pas ? (*Monsieur Datcharry acquiesce.*)

Adopté à l’unanimité aussi ; très bien !

Rapport n° 25.53 – Association spécialisée dans le domaine du logement – UNLI 92 – Subvention 2025.

Rapport 25.53 : il s’agit d’une subvention pour l’UNLI 92.

Je n’ai pas d’inscrit.

Adopté à l’unanimité.

Rapport n° 25.54 – Approbation de conventions de gestion en flux – RATP Habitat et SOHP.

Rapport 25.54 : une approbation de convention de gestion en flux en fonction de la nouvelle loi avec RATP Habitat.

Je n’ai pas d’inscrit.

Adopté à l’unanimité aussi.

**Rapport n° 25.55 – Aide à la création de logements locatifs sociaux –
Boulogne-Billancourt, Chaville et Rueil-Malmaison.**

Rapport 25.55 : l'aide à la création de logements locatifs sociaux à Boulogne-Billancourt, Chaville et Rueil-Malmaison.

Madame Cillières, pour s'en féliciter, je suppose, au nom de la mixité ?

Mme Cillières.- Tout à fait !

Le soutien du Département à la construction de logements sociaux, vous le savez, fait partie, pour nous, des priorités à traiter, comme l'a d'ailleurs rappelé Monsieur Jarry lors de son intervention sur le DOB.

Vous me permettrez donc de revenir à nouveau sur le sujet de ce dispositif départemental de soutien à la création de logements sociaux, que nous considérons, Monsieur le Président, discriminant et, quelque part, déconnecté des enjeux. Cela rejoint ce qu'on vous disait sur les sujets de prioriser le soutien au logement social ; on l'estime nécessaire partout dans les Hauts-de-Seine.

On discutait avec le préfet il y a quelques semaines de la grave crise du logement en Ile-de-France et dans notre département à cause de la cherté du privé, évidemment, mais aussi du manque de construction de logements sociaux, qui est à la très grande peine et les chiffres sont très mauvais. Le nombre de demandeurs de logement social explose. Les onze ans d'attente moyenne dans la métropole sont insupportables. Nous pensons vraiment qu'il faut un changement de braquet total sur les politiques du logement, bien sûr à l'échelle nationale, et je l'ai dit au préfet, régionale, mais aussi départementale.

Quand, comme le fait le Département, on exclut les villes dont le taux SRU est supérieur à 35 % d'un soutien à la construction de logements sociaux PLAI et PLUS, nous pensons que c'est un choix totalement déconnecté de la situation et que cela accentue les inégalités sociales et territoriales auprès de villes alto-séquanaises qui, elles, respectent le taux SRU.

Monsieur le Président, à nouveau aujourd'hui, en lien avec la discussion d'orientation budgétaire que nous venons d'avoir et pour faire une proposition dans la

construction budgétaire 2025, nous vous demandons de revenir sur cette décision injuste, et de soutenir partout où c'est possible la construction de logements sociaux.

Je vous remercie.

M. le Président.- Même question, même réponse !

D'abord, il est faux de dire que nous ne finançons pas la construction de logements sociaux dans les villes qui ont plus de 35 % de logements sociaux, nous finançons dans ces villes le PLS ; le PLS, c'est du logement social, ne vous en déplaie.

Pour revenir à ce que nous disions juste avant avec Monsieur Jarry, nous sommes pour la mixité sociale, et donc, effectivement, dans des villes qui atteignent 70-80 % de logements sociaux PLAI et PLUS, avoir du PLS, du logement intermédiaire, peut, là aussi, jouer dans la mixité.

Une fois encore, je le disais tout à l'heure, la mixité, c'est des deux côtés. On ne peut pas dire, d'un côté, il faut que les Villes qui ne respectent pas la loi SRU la respectent, et on y arrive petit à petit, et dire aux autres de continuer à ne faire que du PLUS. En plus, on le refinance lorsqu'il s'agit – ce n'est donc pas d'une façon totale – de reconstitutions. Je le disais tout à l'heure, dans le cadre de Quartier d'avenir, lorsqu'on passe de 100 % à 70 % de logement social dans le quartier, entre autres à Nanterre ou à Colombes, les 30 % qui sont à reconstituer de par la loi sont, ceux-là, financés par le Département, donc en réalité, c'est vraiment le plus du plus qu'on n'accepte pas de financer. Mais là, une fois encore, on essaye d'être cohérent : quand on parle de mixité, la mixité est dans les deux sens ; là où il y a 70 % de logements sociaux et où il n'y a pas de rénovation urbaine, ce n'est pas la peine de créer des ghettos, nous souhaitons plutôt qu'il y ait du PLS, du PLAI, et que tout le monde puisse se loger dans toutes les villes, quelle que soit sa condition sociale.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 25.56 – Autonomie – Subvention CNSA dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt sur l'accompagnement au vieillissement dans les QPV.

Rapport 25.56 : il s'agit d'une subvention du CNSA dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt sur l'accompagnement au vieillissement dans les QPV.

J'ai deux inscrites : Madame Barthélémy-Ruiz et Madame Mouaddine.

Madame Barthélémy-Ruiz, vous avez la parole.

Mme Barthélémy-Ruiz.- Merci, Monsieur le Président.

Nous l'avions dit lors de la séance de juillet dernier, la politique de la ville a été repensée, elle a évolué en tenant compte des huit dernières années d'exercice et en ajoutant le volet très important de consultation des habitants.

Parmi les trois nouveaux contrats qui ont été signés, un concerne l'intercommunalité Boucle Nord de Seine, et c'est sur ce territoire que se situe Asnières-sur-Seine, ville choisie pour votre expérimentation sur l'accompagnement du vieillissement dans les quartiers politique de la ville.

Alors, bien sûr, nous ne pouvons que nous féliciter de cette attention portée au public des personnes âgées, puisque nous avons justement émis la suggestion en juillet dernier ; à cette occasion, l'ensemble des documents présentés pour la délibération évoquait surtout le public jeune et l'insertion et nous avons dit qu'il serait bien d'avoir un nouveau point de réflexion sur un public oublié : les personnes âgées ; on pourrait utilement étudier comment mieux aller vers ce public en QPV. Nous sommes donc évidemment très heureux de cette délibération.

On a seulement deux petites remarques.

Premièrement, dans l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA, de la Direction générale de la cohésion sociale et de l'Agence nationale de cohésion des territoires, qui date de septembre dernier, on ne mentionne pas seulement les personnes âgées, mais la perte d'autonomie des personnes âgées et fragiles. Ce que nous propose la délibération aujourd'hui est vraiment tourné vers les personnes âgées et nous trouvons dommage qu'on n'ait pas pu inclure dans l'expérimentation les personnes en situation de handicap ou de

maladies chroniques et dégénératives, parce que les actions proposées seraient également valables pour ces autres catégories. Je pense qu'il y a des raisons qui ont fait cela, mais on aurait aimé en savoir plus.

Deuxièmement, je suis un peu étonnée par l'énumération des institutions et associations qui participeront au programme : le Secours catholique n'est pas associé et ne fait pas partie du collège des acteurs de proximité. Cela nous a paru une absence d'autant plus curieuse que le siège départemental du Secours catholique est situé à Asnières-sur-Seine. J'ai essayé de poser la question au Secours catholique, mais le responsable départemental n'était pas accessible au téléphone les deux derniers jours. Je voulais savoir : ont-ils été oubliés ou ont-ils été approchés et n'ont pas souhaité participer ? Le savez-vous ?

Bien sûr, nous voterons pour cette délibération qui est très positive.

M. le Président.- Merci.

Vous voyez, là aussi, puisqu'à entendre certains, on ne fait pas grand-chose, mais c'est une expérimentation...

Mme Barthélémy-Ruiz.- Oui.

M. le Président.- ... et quelques Départements, d'ailleurs, ont répondu, ont pris le soin de répondre, et notre dossier ne devait pas être si mauvais que cela, parce que c'est un des quinze Départements retenus, sur les cent un qui existent en France.

À entendre d'autres membres de votre groupe, on ne fait rien ou pas grand-chose, mais voilà.

Madame Tilly, sur les points de détail soulevés par Madame Barthélémy-Ruiz ?

Mme Tilly.- Sur les points de détail, vous avez déjà répondu, Monsieur le Président.

Vous dites qu'on parle de la perte d'autonomie et pas des personnes handicapées. Pour l'instant, effectivement, dans le cadre de cet AMI, cela concerne spécifiquement les personnes âgées. Cela ne veut pas dire qu'après, on n'évoluera pas vers les publics des personnes handicapées...

M. le Président.- Mais il faut dire à Madame Barthélémy-Ruiz que le règlement de l'AMI, nous avons répondu, ce n'est pas nous qui l'avons fait...

Mme Tilly.- Non.

M. le Président.- Donc c'est à la base que ces populations n'étaient pas intégrées.

Mme Barthelemy-Ruiz.- Cela avait l'air large, mais j'ai peut-être mal lu.

Mme Tilly.- Je tiens à redire, et vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous sommes vraiment le seul Département, sur quinze structures qui ont été présentées, à avoir été retenu, et je tiens à préciser que nous avons été retenus dans le cadre de l'Agence 78/92, avec tout le programme que nous amenons dans ce QPV à Asnières-sur-Seine, avec la plateforme Mon Espace Autonomie et le bouquet de services qui va avec ; c'est cela qui a permis que nous soyons retenus.

Je tiens à dire aussi que nous bénéficions de 300 000 € pour cette réalisation, qui sera intéressante pour nous, puisque nous pourrons en faire un bilan, l'objectif étant vraiment de déployer cet accompagnement des personnes âgées tout au long de ce vieillissement avec ce que nous leur proposons.

S'agissant de votre question sur le Secours catholique, je n'ai pas la réponse exacte ; je sais que les institutions et associations qui ont été retenues pour participer au programme travaillent déjà avec l'Agence : la Croix rouge, par exemple, avec laquelle nous développons des dispositifs sur l'autonomie ; Unis-Cité, acteur clef dans le domaine de l'autonomie et de la dépendance, a été un porteur de projet important dans le cadre de la conférence des financeurs. Je pense que le Secours catholique n'a peut-être pas répondu spécifiquement sur des accompagnements, mais il est évident que c'est un acteur majeur. En tout cas, le CCAS travaillera avec. J'essaierai de savoir pourquoi, je reviendrai vers vous.

M. le Président.- Merci.

Madame Mouaddine ?

Mme Mouaddine.- Merci, Monsieur le Président.

Comme vous venez de le rappeler, c'est bien la CNSA qui a organisé cet appel à manifestation d'intérêt dans l'objectif de promouvoir de nouvelles actions d'accompagnement des personnes âgées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un accent fort sur le renforcement des solidarités.

Compte tenu de la présence importante de QPV dans les villes de Nanterre, Bagneux et Gennevilliers, les CCAS de nos villes ont candidaté. À titre d'exemple, Gennevilliers a présenté un projet situé dans le quartier des Agnettes axé sur la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, le renforcement de leur accès aux services de droit commun et la lutte contre l'isolement social. Concernant Bagneux, le projet présenté concernait le QPV de la Pierre Plate-Pasteur-Pervenches-Colibris. Un travail très approfondi avait été effectué afin de favoriser l'accès aux droits, la lutte contre l'isolement, l'accès aux soins et aux loisirs. L'évaluation des besoins à domicile avait d'ailleurs été réalisée par une campagne de porte-à-porte.

Je tiens donc, avant tout, à préciser que nous sommes favorables au déploiement de toute action en faveur des publics défavorisés et vulnérables, car cela correspond aux valeurs défendues par notre groupe.

Nous déplorons cependant le choix du Département de consacrer l'intégralité du budget, soit 300 000 €, à un seul projet, au profit de la Ville d'Asnières-sur-Seine.

C'est donc avec étonnement et incompréhension que nous avons appris l'arbitrage du Département à la lecture du rapport. Ce sentiment est également celui des équipes des CCAS qui ont investi beaucoup de temps et d'énergie pour présenter des candidatures de grande qualité. Nous attendions de la part du Département un soutien vis-à-vis des partenariats et des projets à plus grande échelle et non pas en faveur d'une Ville plutôt que d'autres.

Même si je ne doute aucunement de la qualité du projet présenté par le CCAS d'Asnières-sur-Seine, vous auriez pu tenir compte de la portée d'une telle subvention dans nos villes, où les besoins sociaux sont en général bien plus importants. À titre de comparaison, les données de l'Analyse de besoins sociaux, en cours de renouvellement au niveau de l'EPT Boucle Nord de Seine, montrent une augmentation des personnes âgées de plus quatre-vingts ans (+2,3 %) à Gennevilliers, alors qu'on observe une nette diminution

sur les villes de Colombes, Bois-Colombes et Asnières-sur-Seine. Je rappelle également que Gennevilliers accueille un nouveau QPV en 2025.

Il nous apparaissait donc légitime d'attendre un soutien de votre part sur l'ensemble des projets ayant reçu des avis favorables de la préfète à l'égalité des chances et de la conférence des financeurs.

Au sein du groupe, nous partageons le souhait de la mise en place du financement pérenne et porteur de sens pour les QPV, au lieu de ce type de concours, qui arrivent de temps à autre et qui mettent en concurrence les publics les plus fragiles entre eux.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. le Président.- Une fois encore, c'est une expérimentation, vous n'allez pas nous le reprocher, et qui ne vient pas de nous.

Après, qu'une généralisation soit faite, on peut l'espérer, parce qu'une expérimentation, a priori, sert à cela. C'est pour savoir si cela porte ou non ses fruits. Si cela ne porte pas ses fruits, on arrête ; si cela porte ses fruits, on généralise. Sinon, je n'ai pas compris à quoi sert une expérimentation.

Une Ville a été choisie – vous me dites que d'autres Villes ont peut-être, avec leur CCAS, préparé des dossiers, je l'ignore –, parce qu'à travers le QPV, on peut vraiment agir, parce qu'on a toutes les données, avec la Ville, mais aussi avec notre propre bailleur social, Hauts-de-Seine Habitat, ce qui n'est pas le cas dans les autres villes. Si on veut que l'expérimentation porte ses fruits et qu'on puisse la développer, il est mieux d'avoir le plus de possibilités en main dès le départ, donc on a pris le bailleur social du Département. C'est pour cela qu'Asnières-sur-Seine a été pris, mais j'espère que l'expérimentation sera bonne dans les autres Villes aussi. Après, ce n'est pas nous qui distribuons à droite à gauche.

Sur le cadre de la politique de la ville, notre Département n'a pas à rougir, à la fois – parce que c'est large, la politique de la ville – sur l'intervention que nous faisons sur le bâti, je ne vais pas y revenir encore, mais également sur les aides que nous apportons, financières, à toutes les Villes, ce qui là aussi, est loin d'être le cas ailleurs.

Madame Barthélémy-Ruiz, votre groupe vote ? (*Madame Barthélémy-Ruiz acquiesce.*)

Donc le groupe de Monsieur Timotéo vote, comme nous, pour.

Le groupe de Monsieur Datcharry s'abstient.

Très bien.

Rapport n° 25.57 – Convention avec l'URSSAF relative aux échanges de données concernant les agréments des assistants maternels.

On passe au rapport suivant : 25.57. Il s'agit d'une convention avec l'URSSAF relative aux échanges de données concernant les agréments des assistants maternels.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.58 – Convention – France Numérique Ensemble – Agence nationale de la Cohésion des Territoires.

Rapport 25.58 : une convention avec France Numérique Ensemble, avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

SANTÉ

Rapport n° 25.59 – Dispositif spécifique régional en périnatalité (DSRP) – Réseau pédiatrique sud et ouest francilien – Association pour le suivi des nouveau-nés à risque (RPSOF-ASNR).

Rapport 25.59 : il s'agit du dispositif spécifique régional en périnatalité, le Réseau pédiatrique sud et ouest francilien.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est terminé, nous n'avons plus de rapport.

EXAMEN DES QUESTIONS ORALES

Pour autant, j'ai deux questions orales.

L'une de Monsieur Benarafa sur l'ADEME ; je vous donne la parole.

Question orale posée par Monsieur Benarafa au nom du groupe Écologistes et Socialistes : « Maintien du partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie »

M. Benarafa.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis le début de l'année, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, plus connue sous le sigle de l'ADEME, a vu son existence fragilisée par des déclarations de présidents de groupes à l'Assemblée nationale, au Sénat et à la Région Ile-de-France. Vous aimez bien charrier un peu nos camarades, mais les présidents que je cite sont aussi vos amis politiques ; c'est Monsieur Wauquiez, c'est Monsieur Larcher, c'est Madame Péresse. À chaque fois, ces représentants d'élus ont demandé la réduction du budget de l'ADEME ou le transfert de ce budget aux Régions, voire carrément la suppression pure et simple de cette Agence pour faire des économies.

Ces attaques n'ont pas été seulement ciblées sur l'ADEME, mais aussi sur de nombreuses agences de l'environnement, comme l'Office français de la biodiversité et l'Agence Bio.

Ces déclarations nous préoccupent, car elles ont été suivies de faits concrets qui ont décrédibilisé ou amorcé la disparition des agences précitées. Les appels à la disparition des agences de l'environnement sont malheureusement partagés par de nombreux groupes d'extrême droite en France et dans le monde entier.

Ces attaques sont d'autant plus injustes que l'ADEME fournit des outils, de l'expertise, en suivant une méthodologie scientifique pour opérer la transition énergétique et écologique des collectivités et des entreprises, notamment les PME et TPE de nos territoires, qui n'a jamais été aussi urgente, une expertise environnementale d'ailleurs largement saluée pour son efficacité selon un rapport de l'Inspection générale des finances en 2023.

Le Département des Hauts-de-Seine, par sa stratégie des espaces de nature votée le 2 avril 2021, a identifié des partenaires prioritaires comme l'Agence régionale de la biodiversité, intégrée à l'Institut Paris Région, pour signer une convention.

En décembre 2023, nous avons délibéré pour officialiser l'engagement du Département des Hauts-de-Seine à conduire sa politique environnementale, grâce à la démarche de Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires (TACCT), élaborée par l'ADEME.

Pouvez-vous nous assurer que le dispositif TACCT piloté en partenariat avec l'ADEME sera maintenu ? Et qu'au niveau départemental, nous reconnaissons l'importance de l'ADEME pour accompagner nos collectivités ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Révillon, pour répondre ?

M. Révillon.- Chers collègues,

Par délibération du 22 décembre 2023, le Département s'est engagé dans l'élaboration d'une Trajectoire d'adaptation au changement climatique de son territoire (TACCT).

Prolongeant l'engagement de notre Collectivité dans l'atténuation du changement climatique, cette démarche permet d'identifier les vulnérabilités et les opportunités de notre Département face à ses conséquences.

Le but est d'évaluer, d'adapter nos politiques sectorielles, afin d'anticiper les risques, et notamment les chaleurs excessives, les sécheresses, les pluies torrentielles, les inondations, les incendies, les nouveaux parasites et les vecteurs de maladies ou encore le retrait/gonflement des argiles.

Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME sur le sujet, notre Collectivité a débuté son travail de diagnostic, qui doit s'achever en avril. Nous disposons pour ce faire d'un accompagnement de l'Agence, qui propose notamment à nos agents plusieurs formations à titre gracieux.

Au-delà du projet TACCT, l'ADEME accompagne la politique départementale en matière d'énergies renouvelables. Dès 2023, l'ADEME a été intégrée au comité technique

d'élaboration du schéma directeur des réseaux de chaleur. La mise à disposition de données, la formulation de recommandations d'actualité sur le contexte altoséquanais ont été utiles pour ajuster les projets initiés dans ce cadre et le fonds chaleur proposé par l'Agence peut contribuer à ces investissements structurants pilotés par les collectivités territoriales avec des financements accordés dès les études préalables.

Vous le voyez, nous avons donc établi un partenariat solide et fécond avec l'ADEME, qui accompagne la transition écologique dans les Hauts-de-Seine. Cependant, dans le contexte budgétaire délétère que traverse notre pays et que nous venons de rappeler à l'occasion de notre débat d'orientation budgétaire, s'interroger sur le rôle, le nombre, le financement et la pertinence des agences, opérateurs et organismes étatiques ou paraétatiques qui interviennent dans de très nombreux domaines de l'action publique n'apparaît pas dénué de sens.

Le déficit abyssal que nous connaissons nécessite en effet des efforts de l'ensemble des administrations publiques, aujourd'hui largement concentrées sur les collectivités locales, comme nous venons de le dire, elles qui sont pourtant primordiales à la réussite de la transition écologique sur chaque territoire.

À ce titre, et sans jeter l'opprobre a priori sur telle ou telle structure, le travail de contrôle et d'évaluation qu'engage le Sénat à l'initiative du groupe Les Républicains à travers une commission d'enquête apparaît particulièrement pertinent pour étudier ces structures, leur mode d'intervention, pour voir aussi si elles répondent toujours au besoin qui a suscité leur création, si elles ne sont pas redondantes avec les missions des administrations, et donc si elles s'inscrivent dans une vision cohérente de l'organisation de l'action publique, car le premier enjeu est bien l'efficacité de nos politiques publiques, qui nous préoccupe au premier chef quand nous sollicitons une expertise externe dont nous pouvons avoir besoin lorsque les compétences n'existent pas au sein de notre Collectivité, et c'est ce qui nous a guidés dans notre sollicitation de l'ADEME pour mener à bien la démarche TACCT, dont je vous confirme qu'elle est maintenue.

M. le Président.- Merci, Monsieur Révillon.

La question suivante est posée par Madame Genthon, sur le fonctionnement de la MDPH.

Question orale posée par Madame Genthon au nom du groupe Gauche Citoyenne Communiste et Républicaine : « Fonctionnement de la MDPH et politique départementale du handicap »

Mme Genthon.- Je vous remercie.

Monsieur le Président, chers collègues,

Il y a vingt ans, la loi du 11 février 2005 promettait l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Aujourd'hui, la réalité est tout autre, et beaucoup reste à faire pour faire respecter les droits et répondre aux besoins de nos concitoyens et concitoyennes en situation de handicap.

La MDPH est un des rouages fondamentaux des politiques de solidarité du Département pour les personnes porteuses de handicap et pour leurs proches. Le travail accompli au quotidien par les agents de ses équipes pluridisciplinaires est précieux et essentiel.

Cependant, aujourd'hui, tous les signaux de la MDPH sont au rouge, faute de moyens et de personnels suffisants.

Notre groupe est intervenu sur cette situation l'an dernier en séance publique. En réponse, des engagements ont été annoncés en matière de recrutements et d'organisation par notre collègue Véronique Bergerol, élue déléguée aux personnes handicapées.

Pour autant, depuis, les progrès sur le terrain sont peu visibles. Les alertes que nous adressent les usagers et usagères restent préoccupantes. Des délais d'attente extrêmement longs sont toujours évoqués pour le traitement de leurs demandes : douze mois, et parfois bien davantage, alors que le délai maximum légal est fixé à quatre mois.

Voici un exemple représentatif qui nous a encore été récemment signalé concernant un dossier de renouvellement pour une orientation scolaire d'enfant : renouvellement déposé le 20 décembre 2024, la MDPH annonce à la famille une réponse pour janvier 2026, ce qui signifie que l'enfant n'aura pas de notification pour la rentrée scolaire de septembre 2025, et donc devra attendre la rentrée 2026 pour être scolarisé. Nous pensons que ce n'est pas acceptable.

Les cas comme celui-ci ne sont malheureusement pas des cas isolés. La presse s'est récemment faite l'écho de ces problèmes dans un article, où un acteur associatif jugeait que la MDPH des Hauts-de-Seine était « *peut-être la pire de France* ». À l'évidence,

notre Département doit encore progresser pour que la MDPH réponde pleinement aux besoins des usagers.

Un vrai plan d'urgence est indispensable pour améliorer rapidement les délais de traitement des dossiers, pour donner les moyens aux agents de travailler dans des conditions rendant efficace le service public. De plus, il est essentiel que l'incertitude sur le projet de déménagement des locaux de la MDPH soit levée, afin que les personnels soient fixés sur cette question.

Il nous semble également important qu'une présence physique accrue de ce service public soit déployée sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine, sous la forme, par exemple, de permanences dans les villes, pour que les temps de parcours ne soient plus un frein au recours aux droits. Les dispositifs d'accueil numérique actuellement développés ne peuvent pas s'y substituer.

La qualité des services publics départementaux d'action sociale et de solidarité est ici en jeu ; il est urgent de mettre en place des mesures fortes pour satisfaire pleinement toutes les demandes des personnes en situation de handicap.

Les domaines où il nous faut progresser pour répondre aux besoins légitimes de ces publics sont encore nombreux : au-delà des questions concernant la MDPH, l'accessibilité des transports en commun ou encore le logement restent également des enjeux majeurs. Ainsi, la Fondation pour le logement des défavorisés relevait récemment les inégalités persistantes concernant l'accès au logement des personnes en situation de handicap, ceci notamment dans le logement social, où le nombre d'appartements adaptés reste trop faible et où la tension locative actuelle touche encore plus durement cette catégorie de demandeurs, un point qui questionne là encore notre politique en matière de logement social et souligne la nécessité de soutenir davantage ce secteur.

Dès lors, Monsieur le Président, et j'en viens à la question, en cet anniversaire de la loi Handicap de 2005, quelles actions envisagez-vous pour que 2025 soit l'année où la question du handicap devient une priorité dans toutes nos politiques publiques ?

Les représentants des collectifs d'usagers, Monsieur le Président, sont actuellement présents dans l'hémicycle et sont disponibles pour une audience afin d'en échanger avec vous. Nous vous serions reconnaissants de la leur accorder.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Madame Bergerol, dont c'est la délégation, qui est la présidente de la MDPH, va vous répondre.

Mme Bergerol.- Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère départementale, chers collègues, ainsi que le public,

Prêts pour une longue réponse, de six pages ? Alors, on y va ! *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Comme vous l'avez rappelé, la loi adoptée il y a vingt ans, le 11 février 2005, a constitué un tournant majeur pour les droits des personnes en situation de handicap. Si de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour faire en sorte que ces droits soient une réalité pour nos concitoyens, nous savons qu'il reste beaucoup à faire, incontestablement, et notre Département joue pleinement son rôle pour prendre en compte la question du handicap dans l'ensemble de ses politiques publiques.

C'est pourquoi, sur cette cause essentielle qui doit mobiliser l'ensemble des énergies dans une approche constructive, je déplore le ton inutilement polémique que vous avez choisi pour insinuer que nous ne prendrions pas ce sujet avec le sérieux qu'il requiert. S'il est toujours utile d'échanger et de débattre – comme nous l'avons fait en juillet au sujet des difficultés de la MDPH, sur lesquelles je vais revenir dans un instant –, le débat public ne gagne rien quand on caricature à l'extrême la situation et quand on affirme des inexactitudes avec l'assurance de celui qui est dans le camp du bien.

Il est faux, Madame Genthon, d'affirmer comme vous le faites que les difficultés auxquelles nous sommes confrontés s'expliqueraient par une « faute de moyens ». C'est toujours le même refrain ; je vous assure qu'il ne s'agit pas de cela.

En 2025, ce sont plus de 228 M€, soit 12 M€ de plus qu'en 2024, que nous allons mobiliser pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap, et notamment pour le développement de solutions d'hébergement adaptées.

Cela passe par une politique volontariste afin de créer les conditions permettant aux personnes qui le souhaitent de vivre chez elles. Nous y consacrons près de 100 M€, dont plus de la moitié pour la PCH, la prestation de compensation du handicap, et ceci, malgré un niveau de compensation de l'État d'à peine 28 %, nous en avons parlé dans les débats précédents, nettement en deçà des besoins. En 2023 et en 2024, quatre-vingt-huit

places supplémentaires ont été créées en habitats inclusifs, ce qui nous a permis d'atteindre 65 % de l'objectif fixé de cent trente-cinq nouvelles places à l'horizon 2029 dans ces logements bénéficiant d'une animation de la vie collective.

Par ailleurs, nous veillons à accompagner les Altoséquanais les plus fragiles au sein des établissements spécialisés, pour lesquels nous mobilisons 125 M€. Parce qu'il est essentiel de développer de nouvelles solutions et de transformer l'offre d'accompagnement, nous nous inscrivons pleinement dans le Plan Inclus'If 2030, en partenariat avec l'ARS. Deux cent cinquante-deux nouvelles places ont ainsi été créées en 2024 dans les Hauts-de-Seine, dont cent vingt et une places pour adultes, en service d'accompagnement médico-social adapté, en maison et en établissement d'accueil spécialisé, et cent trente et une places pour enfants, et nous prévoyons d'ouvrir cent dix places supplémentaires cette année.

Nous avons également créé trois unités pour personnes handicapées vieillissantes en EHPAD, à Clamart, à Rueil-Malmaison et à Vanves, pour les personnes de plus de cinquante ans présentant un état de santé nécessitant des soins personnalisés incompatibles avec le maintien à domicile. Cette offre spécifique doit, elle aussi, être développée, et nous y travaillons.

Vous voyez, un panel de solutions qui permet le choix aux personnes en situation de handicap.

Enfin, concernant les déclarations de la Fondation pour le logement des défavorisés, je rappelle, sans entrer ici dans le détail, qu'il existe différents dispositifs pour financer les travaux d'adaptation dans le parc social. Outre le mécanisme de dégrèvement de la taxe foncière, prévu par le code général des impôts, qui permet au bailleur d'obtenir le remboursement de l'intégralité du coût des travaux d'adaptation et d'accessibilité qu'il engage dans les immeubles de plus de vingt-cinq-ans ans, mobilisé dans les Hauts-de-Seine, notre Département a pris, de sa propre initiative, différentes mesures dans le cadre de la politique départementale du logement :

- Nous avons mis en place, depuis 2004, un dispositif complémentaire pour contribuer au financement des travaux d'adaptation ne faisant pas l'objet d'un dégrèvement de taxe foncière ;

- Nous finançons des travaux d'accessibilité et de modernisation des ascenseurs réalisés par l'Office départemental, Hauts-de-Seine Habitat, par le biais de la

subvention annuelle que nous lui versons. En 2023 et 2024, ce sont ainsi quatre-vingt-treize ascenseurs desservant trois mille deux cent seize logements, qui ont fait l'objet d'un soutien départemental, pour un montant total de plus de 5 M€ ;

- Le programme « Quartier d'avenir » permet de financer la restructuration d'immeubles obsolètes, par laquelle nous améliorons l'accessibilité et l'adaptation du parc social.

Au-delà de cet enjeu central du logement et de l'hébergement, notre Département a mis en place de nombreux dispositifs dans les domaines de l'éducation, de la culture et du sport, pour rendre concrète l'ambition d'une société plus inclusive inscrite dans la loi de 2005.

Le Président Georges Siffredi s'est rendu mercredi au centre éducatif des Aquarelles à Garches, dans lequel nous avons investi plus de 5 M€. D'une capacité de soixante-quinze places, ce centre unique en France illustre une coopération exemplaire entre acteurs publics et associatifs. Il propose un accompagnement éducatif et des activités de loisirs adaptées aux enfants hospitalisés atteints de troubles moteurs et de troubles sévères du neurodéveloppement, et offre à ces enfants, dont l'état de santé ne permet pas une scolarisation ordinaire, un cadre favorisant leur bien-être, leur épanouissement et leur continuité éducative.

Plus largement, je pourrais évoquer les sept cents collégiens en ULIS, les unités localisées pour l'inclusion scolaire, équipés de tablettes adaptées, les huit robots de téléprésence que nous avons déployés depuis 2018 pour éviter les ruptures dans la scolarité des collégiens, ou encore le soutien que nous apportons aux associations qui agissent pour l'inclusion scolaire.

Je pourrais également évoquer tous les dispositifs structurants que nous avons mis en place, dans le cadre de nos politiques en faveur de la culture et du sport pour tous, à l'image des actions spécifiques d'éducation artistique et culturelle, du soutien aux initiatives locales dans les conservatoires, du programme « Plein air handicap et activités équestres adaptées », des trophées de sport adapté, du soutien apporté aux clubs et associations engagés dans le parasport, et des actions de sensibilisation conduites à l'occasion des Jeux paralympiques de Paris 2024 – qui furent un franc succès –, telles que le dispositif NOHa, dont nous avons largement parlé l'année dernière, qui a notamment permis à quatre mille collégiens de participer à une journée de pratique de parasport, et

d'assister aux épreuves paralympiques de natation à Paris La Défens Arena. Nos collègues Alexandra Fourcade, Daniel Courtès et moi-même étions cette semaine le mardi au rugby, le jeudi au football, au stade Yves-du-Manoir, pour accueillir des enfants valides et des enfants en situation de handicap pour les trophées rugby et les trophées football.

Pour atteindre cet objectif, la MDPH joue évidemment un rôle absolument central, vous l'avez dit, d'information, d'accompagnement, de conseil, d'évaluation des situations. Elle fait face à une augmentation continue des demandes déposées et à une complexité de plus en plus grande des situations à évaluer pour l'ouverture des droits, car nous avons à la fois le nombre et nous devons faire de la dentelle, nous devons faire du sur-mesure.

Ainsi, en 2024, elle a enregistré trente-six mille sept demandes, contre trente et un mille trois cent quatre-vingt-une en 2023, soit une augmentation de près de 15 %. La part des primo-demandeurs, quant à elle, a dépassé les 35 % en 2024, et le nombre de décisions rendues par la MDPH n'a cessé d'augmenter année après année, passant de soixante-dix-neuf mille – je vous passe les petits détails – en 2022 à quatre-vingt-deux mille en 2023 et quatre-vingt-quinze mille en 2024. Par dossier, il y a trois décisions ; c'est pour cela qu'il y a des différences entre les demandes et les décisions.

Au 31 décembre 2024, trente-cinq mille cent soixante-seize Altoséquanais bénéficiaient de l'allocation adulte handicapé, six mille trois cent vingt-neuf de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et sept mille trois cent vingt-sept de la prestation de compensation du handicap.

Comme dans tous les départements de France, la MDPH ne parvient pas à traiter l'ensemble des demandes qu'elle reçoit dans le délai légal de quatre mois, malheureusement, en raison notamment d'un manque criant de médecins. La démographie médicale fait que les médecins, depuis quelques années, partent à la retraite, bien que l'âge de la retraite pour les médecins soit souvent largement au-dessus de soixante-quatre ans. À la MDPH, nous avons dû faire face à ces départs à la retraite, et certains médecins déménagent ou vont dans d'autres emplois.

Nous avons engagé des actions importantes pour renforcer et fidéliser les équipes. Ainsi, les mesures de revalorisation que notre Assemblée a votées ont permis d'accorder 517 € mensuels supplémentaires aux médecins et 241 € aux évaluateurs de l'équipe pluridisciplinaire, pour positionner notre grille de rémunération au maximum de ce que la loi nous autorise. La Direction des ressources humaines a en outre priorisé les

recrutements à la MDPH et raccourci les délais de traitement. Cela a permis de procéder à vingt-sept recrutements en 2024, en plus des dix-huit réalisés en 2023 ; ce sont plutôt des ergothérapeutes, infirmières, travailleurs sociaux.

Pour les médecins, c'est plus difficile, mais l'espoir renaît, car nous avons un médecin à temps complet qui arrive au mois de mai – elle a des délais de changement de travail – et nous avons aussi des médecins vacataires – souvent, ils sont retraités – qui viennent pour des missions, pour un jour, deux jours.

En effet, au lieu des quinze équivalents temps plein que nous devrions avoir, nous aurons 9,65, non pas médecins, mais équivalents temps complet, à partir du mois de mai. Nous allons notamment renforcer l'équipe enfants, qui manque le plus de professionnels de santé, de médecins.

Sachez que toutes ces informations sont largement données lors des séances plénières, car nous avons tous les deux mois une séance plénière dans laquelle nous réunissons tous nos partenaires et, bien sûr, les associations des personnes en situation de handicap, qui sont le partenaire numéro 1 de la MDPH, et nous avons des groupes de travail pour essayer d'améliorer nos *process*, y compris avec les membres de ces associations. Tout cela est donc tout à fait connu.

Le dossier spécifique que vous évoquez pour une orientation scolaire illustre, en effet, la complexité du processus d'instruction pour ce type de demandes ; vous avez :

- une équipe « prestations », composée de professionnels médico-sociaux, qui instruit les demandes pour l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et la PCH ;
- et une équipe « parcours scolaire », composée d'enseignants de l'Éducation nationale, qui se prononce sur les orientations vers les classes adaptées et sur l'attribution des aides à la scolarisation. Cette instruction est faite selon un calendrier établi avec les enseignants référents, avec une date limite de dépôt des demandes, afin que l'Éducation nationale ait le temps, en fonction des orientations notifiées (AESH, ULIS, etc.), d'organiser les affectations nécessaires pour la rentrée des classes.

Toutes les demandes d'orientation déposées avant la date limite ont la certitude d'être traitées pour la rentrée des classes. En revanche, les demandes déposées au-delà du délai fixé, et ce n'est pas la faute des familles, parce qu'elles doivent aussi constituer leur dossier médical, le rapport de la psychologue, c'est assez long à faire, un dossier MDPH... Cela dit, il faut se rassurer, nous avons en général fin août une sorte de

commission « balai » – on va l'appeler comme ça, ce n'est pas très joli –, qui a pour objectif d'accélérer le traitement des dossiers en suspens, pour qu'à la rentrée des classes, chaque élève ait selon ses besoins. Dans le pire des cas, cet enfant sera scolarisé avec un petit délai dans la mise en route de l'accompagnement dont il a besoin, mais il ne sera pas chez lui, c'est certain ; il sera scolarisé.

Pour les actualités de la MDPH, maintenant.

L'arrivée, au 1^{er} mars, d'une chargée de projet de modernisation des *process* de la MDPH s'inscrit dans cette démarche, afin de sécuriser et d'améliorer les délais de traitement des dossiers, en complément de tous les groupes de travail que l'on fait avec les associations de la MDPH.

Concernant la résorption des retards, les deux opérations ciblées réalisées au second semestre 2024 ont permis de traiter trois mille quatre cent quatre dossiers en instance. La dernière opération, que l'on appelle « opération coup de poing », est une semaine où toutes les équipes ne font pas de visite à domicile, ne font pas de consultation, mais travaillent sur les dossiers d'arrache-pied. La dernière était en janvier 2025, il y a eu encore deux mille cent soixante-huit dossiers en attente qui ont été évalués.

Pour autant, l'enjeu essentiel reste la capacité à disposer des effectifs nécessaires – je suis d'accord avec vous – pour permettre à la fois l'instruction des demandes en attente et l'instruction des nouvelles demandes que la MDPH reçoit chaque mois, sans générer de nouveaux retards. Pour que vous preniez pleinement la mesure du flux que cela représente, sur le seul mois de janvier, trois mille trois cents nouveaux dossiers ont été déposés.

Certes, les progrès sur le terrain peuvent paraître peu visibles, nous le déplorons tous – Monsieur le Président le déplore, je le déplore, toute nos associations partenaires aussi –, et nous savons parfaitement qu'il reste beaucoup à faire. Mais l'augmentation du nombre de décisions rendues en 2024 – plus de quatre-vingt-quinze mille, je le répète, soit douze mille de plus qu'en 2023 – est un premier progrès. Il a été rendu possible par des actions volontaristes que nous avons engagées, et par l'investissement des professionnels de la MDPH, dont l'expertise et la mobilisation au quotidien doivent être saluées, ce que nous leur renouvelons régulièrement.

En complément de ces mesures, la MDPH a fait évoluer ses modalités d'accueil, afin de mieux répondre aux attentes des usagers. En effet, certains jours, plus de cent

personnes se présentaient à la MDPH, et c'était, pour ces personnes, intolérable d'attendre aussi longtemps et, pour le personnel, une pression très difficile à supporter. Un accueil téléphonique spécialisé a été mis en place, avec une équipe dédiée aux questions relatives au handicap, ainsi qu'un accueil inconditionnel sur site tous les matins – celui-là persiste. Par ailleurs, conformément à ce que nous vous avons indiqué en juillet, des rendez-vous en visioconférence sont expérimentés dans deux services des solidarités territoriales, à Asnières-sur-Seine et, depuis l'automne, à Antony, avant un déploiement progressif dans l'ensemble des SST.

Nous gardons bien évidemment l'objectif, fixé par le Président, d'un déploiement des services de la MDPH sur l'ensemble de nos pôles sociaux, dans la logique de proximité qui guide notre organisation territoriale, afin que nos concitoyens puissent avoir accès à cet accompagnement au plus près de chez eux.

Mais comme nous vous l'avons expliqué, nous ne pouvons engager ce déploiement tant que nous n'aurons pas surmonté les déséquilibres auxquels fait face la MDPH, sauf à fragiliser davantage encore les équipes en charge de l'instruction et de l'évaluation.

En ce qui concerne le déménagement, le travail est en cours, conformément aux engagements pris par le Président et à ce qui vous a déjà été expliqué. A la suite de sa visite du 4 avril dernier, compte tenu de la vétusté et de l'inadaptation des locaux actuels, Monsieur Siffredi a souligné devant les équipes la nécessité d'un déménagement vers un autre site, au plus près, pour ne pas non plus aller à l'autre bout du département, pour garantir un meilleur accueil du public et de meilleures conditions de travail. L'objectif reste d'implanter la MDPH dans le bâtiment de l'Extension, à côté de notre hémicycle, mais les travaux lourds qu'il faut réaliser ne permettent pas d'organiser ce déménagement rapidement, et en tout cas pas de travaux pendant que la MDPH serait sur place, c'est impossible. L'installation dans des espaces libres du Pôle Léonard de Vinci est donc une solution intermédiaire, ce dont les agents de la MDPH sont informés ; un travail de concertation entre ces derniers et l'équipe projet a commencé depuis plusieurs semaines, avec notamment des visites. Ces agents volontaires sont ainsi associés à cette démarche dans différents ateliers, et pourront exprimer plus largement leurs attentes par le biais d'un questionnaire qui va leur être adressé.

Vous le voyez, le « vrai plan d'urgence » que vous appelez de vos vœux a été engagé il y a plusieurs mois, et nous mobilisons tous les leviers à notre disposition pour améliorer le fonctionnement de notre MDPH et réduire les délais de traitement, car comme l'a dit notre Président, ces difficultés structurelles ont des conséquences directes sur le quotidien de nombreuses familles et sur l'accompagnement auquel elles ont droit, et nous ne pouvons nous y résoudre. Avec l'ensemble des équipes, le Président et moi-même assurons un suivi très attentif et régulier de la situation, qui constitue la priorité absolue de notre action en 2025.

Cette réponse était très longue, mais je pense que cela était nécessaire, en cette année de commémoration des vingt ans de cette loi de 2005.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Il n'y a pas de débat lorsqu'il y a question, mais juste pour résumer tout ce que vous avez dit, d'abord, je voudrais saluer le professionnalisme de nos agents, parce que dans l'article que vous avez évoqué, il était quand même indiqué par des usagers la prise en charge humaine, alors qu'ailleurs, ils sont considérés – je ne citerai pas la ville citée dans l'article – comme un simple numéro. Ils sont en sous-effectif et ils font ce travail avec beaucoup de professionnalisme et de cœur.

Nous sommes au maximum légal pour payer les médecins ; vous le savez, nous avons délibéré, légalement, je ne peux pas leur donner plus. Le désert médical, je n'y peux rien, mais arrivons un peu à recruter, vous l'avez indiqué dans votre réponse. Cependant, nous n'arrivons pas encore au chiffre pour résorber tout le retard – même si le retard ne se cumule plus, il reste à résorber –, et nous regardons, comme d'autres Départements l'ont fait, si nous pouvons externaliser auprès d'associations, mais là, il faut voir, parce que je veux m'assurer quand même que le travail soit très bien fait. Je n'émet pas de jugement de valeur sur des associations externes auxquelles certains Départements ont confié cela, j'attends des retours des services, d'avoir de plus amples informations, ce qui nous permettrait peut-être de rattraper du retard, dans l'attente, toujours, de recrutements.

Vous m'avez demandé de recevoir des personnes que vous avez amenées. J'ai pour habitude de recevoir les personnes ou les associations qui me le demandent, mais le sujet me semble important pour qu'on y attache un peu de temps, et donc, je ne vais pas

recevoir des personnes comme cela entre deux portes. Je suis tout à fait à leur disposition, mon Directeur de cabinet – vous pouvez l’emmener vers eux – prendra leur attache pour que l’on se voie au plus vite et que l’on puisse discuter très franchement du sujet, je n’ai rien à cacher. Comme l’a dit, en terminant, Madame Bergerol, nous savons la souffrance que cela peut apporter à nos concitoyens qui sont dans l’attente, mais, une fois encore, je ne suis, malheureusement, pas médecin. Nous faisons tout pour améliorer la situation, qu’ils en soient assurés, et en tous les cas, nous leur démontrerons et je les recevrai bien volontiers.

Merci beaucoup aux uns et aux autres. Notre séance est terminée. Je vous remercie et bon appétit.

(la séance est levée à 12 heures 53)

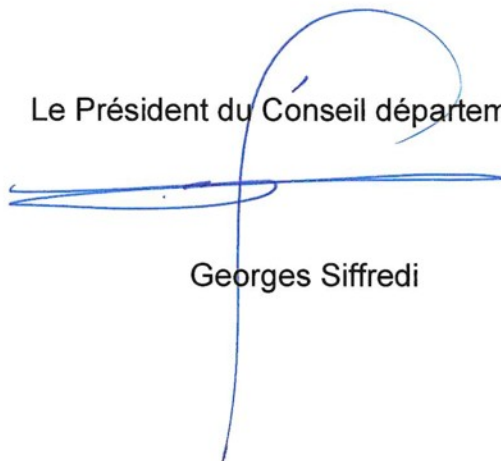
-:-:-:-

Le secrétaire de séance

A black ink signature consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental

A blue ink signature featuring a large, high loop at the top, followed by a horizontal line and a long vertical stroke extending downwards.

Georges Siffredi